

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1183: Passions

Rubrik: Passions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Passions

Avant-propos

Vous nous pardonnerez sans doute, lectrices et lecteurs, cette pause-surprise dans l'actualité hebdomadaire. C'est qu'aujourd'hui *Domaine public* est en fête pour marquer le septantième anniversaire d'André Gavillet. La fête d'une famille à laquelle vous appartenez, puisque c'est votre fidélité qui d'abord la fait vivre.

Nous savons, André, que tu ne goûtes pas particulièrement les coups de projecteur. Avec constance tu as évité le devant de la scène, le faire-valoir personnel qui trop souvent masque l'inaction et l'absence de projet. Aussi rassure-toi, pour tourner l'obstacle de ta modestie nous avons imaginé ce recueil d'articles, ces «mélanges» à la mode universitaire, mais nous l'espérons, moins académiques.

Puisqu'à ton sujet nous sommes condamnés à la retenue, c'est sur tes thèmes et tes domaines de prédilection, ceux qui ont suscité ton engagement, ta passion même ou simplement aiguisé ta curiosité, que nous nous sommes rabattus: la presse tout d'abord, à la diversité de laquelle tu as contribué en prenant une part prépondérante à la naissance et à la vie de cet hebdomadaire, l'engagement politique, la littérature, l'école, l'urbanisme, la construction européenne pour laquelle ton intérêt date de bien avant les dernières péripéties helvétiques, le fédéralisme, la photographie aussi qui exceptionnellement fait irruption dans les colonnes de DP et d'autres encore.

A l'élaboration de ce numéro spécial ont participé des collaborateurs de la rédaction, anciens et actuels ainsi que des personnalités extérieures. Pour exprimer avec nous tous, à l'occasion très arbitraire de cette étape décennale, l'amitié que nous te portons, notre admiration aussi pour ce qui chez toi ne cesse de nous marquer, cette subtile synthèse de l'engagement et de l'esprit critique, ce délicat équilibre entre attachement inconditionnel aux valeurs de liberté et de justice sociale et mobilité intellectuelle. Il fallait bien une fois te le dire.

*Jean-Daniel Delley
rédacteur responsable*

Imagination, description et extrémisme

Texte paru en première page du premier numéro de DP, le 31 octobre 1963

A moins d'être satisfait du régime en place(s), à qui nous devons, certes et merci ! «notre» prospérité helvétique, à moins d'avoir l'âme d'un gestionnaire, l'exercice de la pensée politique devient difficile. Jamais autant, dans les mouvements au passé révolutionnaire, n'a été célébrée l'action des pionniers. Elle mérite à juste titre d'être rappelée et enseignée. Mais on aime aussi à la revendiquer comme héritage, dont on se pare faute de faire mieux.

C'est qu'aujourd'hui la revendication politique n'a plus cette pureté morale du temps où la richesse du riche était pain arraché de la bouche du pauvre. Les riches s'enrichissent sans mauvaise honte; le détournement des richesses collectives est devenu moins apparent. Les masses se laissent dépolitiser, la lutte des classes s'estompe.

Alors comment agir, avec quel levier, quel point d'appui, et puis vouloir quoi ? On ne monte pas sur les barricades réclamer le frigidaire pour tous !

Question posée dans tous les pays de haut niveau de vie: on cherche des solutions souvent dans la confusion et le verbalisme. Mais tout ce travail de défrichement est utile.

A notre échelle, nous allons y participer de notre mieux.

C'est-à-dire:

Imagination: Il n'y a pas d'explication qui tienne en un seul mot, même néocapitalisme, n'en déplaise, tout utile qu'est la formule.

Il faut faire appel à toute la diversité des recherches des sciences humaines pour essayer d'analyser les mécanismes de cette société moderne qui ne s'intéresse plus aux seuls comportements politiques et économiques de l'individu, mais qui le poursuit, le met en condition et le commercialise jusque dans ses loisirs et ses rêves.

Description: Demandez à quiconque s'intéresse aux affaires publiques des renseignements sur les groupes de pression de ce pays, sur les hommes qui les animent, sur les moyens dont ils disposent:

Qui, derrière les grandes banques commerciales ?

Qui, derrière les industries d'exportation ?

Qui, derrière les intérêts immobiliers ?

Ignorance totale. Le mécanisme même du pouvoir échappe à la plupart de nos concitoyens. D'où une certaine inefficacité politique.

Toute description dans ce pays a une valeur critique. Chaque fois que l'occasion se présente, il faut dire qui est qui. Il serait d'ailleurs naïf de s'imaginer lever des scandales à chaque page. Le pays est petit, administrativement sérieux. Mais on y a plus qu'ailleurs le goût du confidentiel, le sens du secret des affaires.

Ombres et persiennes closes. La première tâche démocratique, c'est donc de faire tomber ce «confidentialisme» dans le domaine public.

Extrémisme: Sur des points majeurs, les objectifs d'une action à court terme sont connus: aménagement du territoire, politique de l'habitat, éducation permanente, sécurité sociale, planification.

Idées galvaudées avant même d'être réalisées. Là, la politique à suivre est simple. Ces lieux communs des programmes électoraux sont, en fait, les pierres d'achoppement du régime. Il faut de manière directe, incessante, extrémiste, réclamer leur réalisation. Là, il ne s'agit pas d'imagination, mais d'énergie, celle qu'il faut pour taper sur les clous et parfois à côté sur les doigts.

Imagination dans la recherche, description des mécanismes réels, extrémisme dans la mise en place des idées prétendument reçues: Domaine public.

Plus que jamais l'Europe !

Editorial de DP n° 72, paru le 11 mai 1967

M. Wilson a décidé de faire le saut. La Grande-Bretagne ne sera plus une île. Pour une fois les mots ne sont pas ampoulés: la décision est historique.

L'Association européenne de libre échange, à peine remise de la violation de contrat que fut l'augmentation unilatérale des taxes douanières par l'Angleterre, est à nouveau lâchée. Et cette fois la séparation de corps semble définitive. Pour deux raisons: parce que la France, même si elle ne veut pas faire de concessions, n'opposera pas son veto (ce pronostic, nous l'avions risqué, il y a plusieurs mois déjà); et aussi parce que les membres de l'AELE n'ont pas imposé à la Grande-Bretagne les mêmes conditions qu'en 1961; elle peut négocier pour son compte, sans avoir à attendre ses autres associés; elle est simplement priée de ne pas les oublier. Personne d'ailleurs ne se fait d'illusions sur cette mémoire; les sept de l'AELE se disent pragmatistes; ils se doivent donc de ne pas rêver sur leur altruisme réciproque; de toute façon, ce n'est pas le genre anglais. Chacun espère simplement qu'en défendant ses propres intérêts, l'Angleterre obtiendra quelques concessions, dont les autres à leur tour pourront se prévaloir.

La diplomatie suisse joue la sérénité. Et pourtant des signes d'énerverment ! Maledresse, notre ardeur à nous distancer de l'Autriche, pour mieux faire l'éloge de la Suède, qui sait pourtant, elle, faire preuve de souplesse. Signe d'inquiétude que le voyage de M. Schaffner au Japon. Il a fait rire le Mikado, nous apprend la presse; c'est un succès. Dommage qu'on ne nous rapporte pas le mot; mais l'exportation de nos «witz» n'était pas le but du voyage; on comprend sans peine que le Japon, pays exportateur, membre de l'O.C.D.E. va être placé par le renforcement du Marché commun devant des problèmes

semblables aux nôtres; comme les Etats-Unis; comme certains membres du Commonwealth. La Suisse cherche une solution de rechange de leur côté.

Inquiétude helvétique, que l'on dissimule, devant les difficultés du Kennedy round. La diplomatie suisse, fidèle à sa ligne libre-échangiste, en attendait le maximum; une fois de plus, elle risque d'être déçue. Enfin, la Suisse a réussi à accréder l'opinion que, de tous les pays européens, elle est le pays tête dure, la vieille garde, le réduit. Est-ce diplomatique?

Telle est notre sérénité.

Les choses étant ce qu'elles sont, nous n'avons aujourd'hui, c'est évident, aucune décision spectaculaire à prendre. Et pourtant l'Europe doit devenir notre préoccupation majeure, de deux manières.

M. Schaffner, retour de Londres, a déclaré que le pays n'était pas pris au dépourvu. Le gouvernement, les industriels, l'administration, la nation entière suivent de près l'évolution de la situation. Nous serions prêts.

C'est inexact. Le débat national n'a pas encore eu lieu. Nous restons, à *Domaine public*, persuadés que les dirigeants de l'économie suisse demeurent hostiles à l'Europe. Récemment encore M. Robert Junod, un des patrons de la chimie bâloise, faisait dans une conférence publique, prononcée à La Chaux-de-Fonds, une déclaration ouvertement antieuropéenne. Nous savons que cette opinion n'engage pas que lui seul. Elle est représentative de la pensée du patronat bâlois. De formidables intérêts s'opposent à notre rapprochement avec l'Europe. Il est, certes, légitime que des responsables de notre économie disent non en fonction de leur situation propre. Mais cette opposition (à quelques exceptions près) ils ne l'ont pas encore justifiée publiquement. La discussion nationale est sous le boisseau. Peu nous chaut donc que l'administration demeure vigilante. Ce que nous demandons, c'est qu'on étale les cartes sur la table. Que veut la bourgeoisie d'affaires suisse, une des plus riches de l'Europe ? Quels sont ses intérêts ? Quand coïncident-ils avec ceux de la nation entière ?

Ensuite, nous devons dès maintenant nous préparer à choisir. La perspective de ce choix pourrait stimuler toute notre vie nationale; c'est l'antisclérosant dont nous avons besoin. L'aménagement du territoire, l'aide à l'agriculture, le financement des universités, de la recherche, la sécurité sociale, l'intégration des travailleurs étrangers, tout prendra une autre signification si nous sommes conscients que nous avons devant nous un délai court avant que nous répondions oui ou non.

Etre prêts, ce serait à la fois discuter sans arrière-pensée et agir. Tel n'est pas le cas.

Il ne faut pas confondre une conférence de presse de M. Schaffner avec un débat national.

Retour à la Suisse

(Notes sur quelques papiers épars pour servir à l'histoire genevoise de DP)

Jean-Claude Favez

L'Algérie nous a formés, le Vietnam mobilisés. Entre les deux, la guerre froide a pris fin, après avoir connu sa crise la plus dangereuse à Cuba. Eveillés à la politique sous l'influence des événements français – le 13 mai, le putsch des généraux, l'Algérie indépendante – quelle force nous ramène alors vers la Suisse et ses problèmes ? Trop jeunes pour avoir connu les affrontements idéologiques des années 50, nous ne pouvons répondre au tourbillon de croissance qui se lève par le souvenir des pénuries passées. *Helvetisches Malaise* écrit Max Imboden. Pour nous, ce sera le message ambigu de l'Exposition nationale de 1964. Les idéologies sont mortes, le plein emploi assuré, mais l'Europe et le tiers monde ne nous mobilisent pas (entièvement). Il faut reprendre la critique du désordre établi et balayer devant sa porte.

Nous, c'est-à-dire ce sentiment collectif dont témoigne le foisonnement des groupes de gauche dans le milieu universitaire genevois et l'influence de quelques personnalités comme le père Kaelin, aumônier catholique des étudiants, et Philibert Secrétan, récemment rentré de Tunisie. Nous, c'est-à-dire la poignée d'étudiants genevois et valaisans qui cherchent en 1962 à nouer les fils d'un impossible regroupement auquel ils souhaitent, naïvement, convier des groupes structurés comme la Nouvelle gauche neuchâteloise ou le Mouvement démocratique des étudiants à Lausanne. Avec l'ambition de mettre sur pied un bulletin d'information romand et d'organiser des journées d'études sur les grands problèmes de l'heure, comme la Suisse et le Marché commun, la liberté de la presse, l'Europe.

L'invitation, probablement due à la plume de Secrétan, précise, sous le titre très mendésien «Vers une démocratie nouvelle», que «l'objectif premier du groupe est [...] le renforcement de la démocratie [...] [et que] ce renouvellement de l'esprit démocratique, nous l'envisageons dans le sens d'un respect effectif de la personne, inséparable d'un effort accru vers la justice sociale».

L'initiative s'enlise, non sans avoir rencontré son double, qui devient son modèle, DP. Une rencontre, le 10 mars 1963 à la Maison du peuple à Lausanne, aboutit à la fusion des deux projets ou plutôt à la participation des Genevois présents à une entreprise lausannoise qui s'organisait déjà sur le plan romand en groupes géographiques et thématiques. La structure du journal, les buts poursuivis, la méthode de travail – recherche de documents, connaissance des sources, lignes directrices d'interprétation – la répartition des dossiers et même le titre du futur organe («un son agréable et l'idée d'anti-confidentialisme») sont mis au point de telle sorte que le premier numéro du journal pourra paraître comme souhaité le 31 octobre 1963.

«Imagination, description et extrémisme.» Chacun connaît l'éditorial de ce premier numéro. Sur le retour à la Suisse, qui n'est pas le propre d'une génération seulement, un premier projet en dit cependant plus long, je pense, que le texte ramassé et mordant

finalement publié: «De fait, le succès [de notre système politique et social] est historiquement indéniable. Et à quoi l'attribuer ? Si ce n'est à la sagesse des gouvernements et, pour le reste, [...] à la Providence. Drôle d'époque, où après un long détour dans le paysage crépusculaire de la mort des idéologies, on nous invite à reconnaître que la réussite des autorités bourgeoises est une preuve de l'existence de Dieu».

Le progrès matériel est indéniable, mais il s'est transformé en une forme nouvelle et particulièrement répugnante de répression. «A l'exploitation du travailleur répond l'exploitation du consommateur qui est plus raffinée et plus complète.» Contre ce gavage qui fonde le conformisme ambiant, il n'y a qu'une réaction possible: retrouver le chemin de la politique, pour rétablir le contrôle démocratique de l'Etat. «Il faut oser dire: donner les faits précis, citer les noms à mettre sur les visages et chez nous. Aujourd'hui cela a une vertu d'action directe.»

A l'enjeu que représente l'homme saisi dans sa totalité, il faut répondre par une critique totale, qui s'en prend au système tout entier.

Les deux textes que je viens d'évoquer, celui qui accompagne l'invitation genevoise de l'automne 1962 et le projet d'éditorial du printemps 1963, ne se recoupent donc pas complètement, ni dans leur perspective, ni dans leur référence idéologique. Dans les mois qui suivront le lancement de DP, le groupe DP de Genève va d'ailleurs connaître une forte hémorragie avec le renoncement de plusieurs des fondateurs issus du Centre catholique et le départ de ses membres les plus engagés dans le Parti socialiste genevois. Ces derniers ne reviendront qu'en 1968, à la faveur des événements qui secouèrent alors les partis de gauche. Mais cela est une autre histoire.

Un mot vient aussitôt à l'esprit: austérité. Quel avenir ?

François Gross

Un mot vient aussitôt à l'esprit: austérité. Plus calviniste que *Domaine public*, on ne trouve pas sur le marché. Sobriété graphique; typographie spartiate; titres qui s'en voudraient d'être accrocheurs et cachent plus qu'ils ne dévoilent le contenu de l'article; volonté commune d'écrire à voix presque chuchotée. Pour le beau style, passez votre chemin; ici, il n'y a presque rien à voir. Tout est braqué sur la qualité de la réflexion, sur son originalité. *Domaine public* ou le sacrifice, consenti, à l'essentiel. Et c'est bien ainsi.

Personne, jusqu'à maintenant, ne s'est avisé de calculer les sommes englouties, par des publications qui en ont à peine les moyens, dans les artifices d'une présentation qualifiée d'attractive par ceux qui l'ont conçue ou, tout au moins, copiée. Des feuilles régionales ont, de la sorte, compensé l'inanité de leur contenu par l'abondance chatoyante de l'illustration. Poids de la télévision: on «poussera» à la «une» un sujet d'importance mineure mais pour lequel on tient une photographie quadrichromique et l'on reléguera à l'intérieur une information civiquement significative mais ne se prêtant pas à l'image. Innocente dérive tenant aux modes ? On tente de nous le faire croire. La couleur est, avant tout, un appel du pied à l'annonceur. Voici, lui montre-t-on, ce que les machines et les machins de l'imprimerie Chose sont en mesure de réaliser: profitez-en !

Là encore, *Domaine public* est le poil à gratter de la presse à grand tirage. Une exception: l'hebdomadaire vit sans l'apport de la publicité. Stoppons d'emblée les bâlements du troupeau des publicistes et publicitaires: en soi, la publicité n'est pas un mal. On peut même, si l'on est soucieux de l'établir sur un socle moral, solliciter les Ecritures et porter à son compte les prodiges et miracles, autant de «coups» assez fumants pour attirer l'attention du chaland.

Le problème est ailleurs. Montée dans le train de la presse comme voyageur, la publicité s'est, peu à peu, installée aux commandes. Son flux grossit le nombre des pages et constraint l'éditeur à gonfler la partie rédactionnelle; son reflux menace des titres quand il ne les tue pas. En acceptant, au cours des quarante dernières années, que les revenus en provenance des annonceurs deviennent, progressivement, majoritaires, les éditeurs ont assumé une responsabilité dont ils sont seuls comptables face à la communauté. Dégager les journaux d'entraves partisanes qui imposaient des limites à l'information fut, en son temps, une bienfaisante évolution même si ses causes furent de nature commerciale. Mais Charybde quitté, Scylla menaçait: les nouveaux maîtres étaient plus impérieux que leurs prédécesseurs. Rarement, ils se manifestaient en exerçant des pressions directes. Ils avaient vite appris que de tels procédés les désignaient à l'indignation générale, et finalement, les desservaient. Le dessein était autrement plus subtil: conduire suavement les responsables des journaux à prendre spontanément en considération les intérêts de leurs annonceurs, détourner les journalistes de sujets suggérés comme «à risques». Ainsi, l'éti-

quette *Industriefeindlich* a été collée au front de tous ceux qui ont voulu fourrer leur nez dans les pratiques en cours derrière les murs des usines; ainsi, les bons praticiens de l'investigation ont été accusés de faire du *Anwaltschaftjournalismus*. La crise est venue à point pour que les plomitifs s'entendent dire que le moment était mal choisi pour désécuriser davantage encore une société soumise à une cure d'amaigrissement. Le comble, dans tout ça, n'est-il pas que le lecteur ne regimbe pas, qu'il se réjouit même quand son quotidien préféré lui chante une berceuse où tous les méchants sont ailleurs dans le monde et tous les bons à proximité ! Le «journalisme de proximité» est, en effet, l'appellation sous laquelle se déguise l'information bon enfant qui tapote sur l'épaule du cher abonné. Ce journalisme-là – nécessaire quand il est justifié – vit ses beaux jours: l'annonceur le chérit.

L'aplatissement d'une grande partie des journaux de ce pays – davantage en Suisse romande qu'en Suisse alémanique – rend d'autant plus indispensable l'existence de petits organes de presse où se dise ce qui se tait ailleurs, où s'écrive, en marge du quotidien, cette réflexion emportée le plus souvent par le rythme imposé aux journalistes. Ce que beaucoup, sans doute, attendent de *Domaine public* au moment où l'abstraction théorique guette furieusement certains de ses collaborateurs.

La presse de gauche existe en Suisse romande. Nous l'avons rencontrée

Charles-F. Pochon

Faut-il prendre une loupe pour découvrir une presse de gauche en Suisse romande ? Ceux qui le prétendent ne songent évidemment qu'aux quotidiens et aux hebdomadaires cités dans les revues de presse de la Radio romande. Ils oublient tous ces journaux qui élargissent sensiblement l'éventail des opinions exprimées publiquement même pour un cercle restreint de lecteurs. De tels supports naissent, vivent et meurent chaque année. Un certain nombre sont de sensibilité proche de la gauche politique au sens large du terme.

Dans un roman paru en 1966 chez Gallimard, *Transit*, Jacqueline Ormond, qui situe l'action en Suisse, place un dialogue entre Geneviève, la mère, et Catherine, sa fille, dont nous citons ces phrases:

- *Je me suis ennuyée, mais les gens que j'ai rencontrés n'y sont pour rien.*
- *Je parie que c'étaient tes amis socialistes, ceux qui veulent lancer un journal.*
- *Oui.*
- *Tu y crois, toi, à la Gauche suisse ?*
- *Non, mais mes amis y croient.*
- *Alors, tu ne t'es pas senti le droit de leur enlever leurs illusions.*

La gauche, et les socialistes en particulier, lancent des journaux mais ne savent pas toujours comment les faire prospérer ou tout simplement vivre.

Découvrirons ce prurit éditorial de la gauche dans deux publications:

- *La Presse marginale de gauche en Suisse romande (1945-1974)*, travail de diplôme présenté à l'Association des bibliothécaires suisses par Jean-Pierre Renk, Neuchâtel, mars 1976.
- *La Presse d'opinion en Suisse romande ou la bataille des idées*, par Jean-Philippe Chenaux, Editions du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne, 1986.

Jean-Pierre Renk énumère plus de 300 titres alternatifs de gauche nés dans l'après-guerre, surtout de 1972 à 1974. Il ignore volontairement les publications du Parti socialiste, du Parti du travail et des principaux syndicats. La plupart des titres nés pendant ces trente ans ont disparu plus ou moins rapidement. Quelques-uns subsistent comme *La Brèche*, née en 1969, *La Tuile*, née en 1971, le *Bulletin du CIRA*, né en 1972.

Une quarantaine de localités ont vu naître des petits journaux de gauche mais ce sont Genève et Lausanne qui en ont abrité le plus.

Le livre de Jean-Philippe Chenaux énumère aussi un grand nombre de titres attribués à la gauche socialiste, «alternative» ou agissant sur le front des mouvements sociaux. On a l'impression que la gauche est présente sur le front éditorial. Est-ce une illusion ?

Actuellement on ne découvre que deux hebdomadaires de gauche édités par des par-

tis politiques en Suisse romande: *VO-Réalités*, fondé le 18 août 1944 et *Le Peuple valaisan*, dont les débuts avec *Travail* remontent à la même époque. A part cela les journaux politiques de gauche ont une périodicité quasi bimensuelle comme le *Service de presse* du PSS dans sa nouvelle formule, ou mensuelle comme les journaux ou bulletins des partis socialistes genevois *Débats*, vaudois *Tribune socialiste* ou neuchâtelois *Le Point*. Les partis de gauche éditent aussi des bulletins locaux à périodicité variable.

La presse syndicale est encore présente, mais la parution hebdomadaire a souvent été abandonnée pour des raisons financières. L'ancêtre reste *Le Gutenberg*, fier de vivre sa 123^e année de parution. Des bulletins de section sont nombreux mais peu connus hors du cercle des destinataires. L'avenir de la *Revue syndicale*, éditée par l'USS, est assez sombre.

On n'a pas de peine à situer à gauche *L'Essor*, humaniste et pacifiste, fondé en 1905, et *L'Espoir du monde*, bulletin des socialistes chrétiens, fondé en 1908. Peut-on considérer ailleurs qu'à gauche *Le Courier de l'AVIVO-Canton de Vaud*, *Confrontations*, revue de l'Organisation socialiste libertaire, *Droit au logement*, journal de l'Association suisse des locataires, *Tilt*, mensuel oxygéné, *La Revue du Rond-Point Chômage-Vevey*, *Le Monde du travail*, organe du Mouvement populaire des familles, fondé en 1944, pour ne citer que quelques titres ?

Une certitude: la gauche romande n'a pas pu ou pas su créer un grand journal largement diffusé. Les nombreuses feuilles animées par des militants dévoués suffisent-elles à assurer la diffusion de ses propositions et de ses idéaux ?

Le coût du pouvoir

Ruth Dreifuss

Ce qui est difficile

Mettre en gerbe des idées sur la «responsabilité gouvernementale», alors qu'elles ne sont pas encore arrivées à maturité.

Exercer un pouvoir hiérarchique qui prive en partie d'interlocuteurs et d'interlocutrices critiques et créatifs. Se rendre compte, au cours d'une séance, que l'on inspire la crainte... parce qu'on peut donner des ordres sans avoir préalablement convaincu. Garder, malgré ses propres angoisses, la courtoisie et la disponibilité envers celles et ceux que «l'autorité» pourrait écraser.

Accepter que mille obligations chamboulent quotidiennement la réflexion. Se faire dicter les urgences, au lieu de faire évoluer les priorités, organiquement et dans le dialogue.

Trancher dans le vif, sans savoir si des pans d'informations utiles sont éventuellement restés dans l'ombre, ont peut-être fait l'objet d'une rétention par omission ou commission.

Revendiquer le droit d'avancer d'une approximation à l'autre vers une solution de plus en plus précise. Rendre transparent un tel processus, plutôt que de faire semblant de sortir de son chapeau des théories de lapins tous viables et parfaits.

Refuser l'instinct territorial, le «chacun pour soi et Dieu pour tous» dans l'exercice du pouvoir collégial: l'absence de cohérence et de cohésion n'est pas dépourvue de confort. Se mêler des affaires des autres départements... et accepter la réciproque.

Trouver le temps de faire le deuil d'un ami, de pleurer de tristesse et d'horreur, d'apprivoiser le souvenir d'une rencontre, d'un sourire, comme autant d'instantanés... et se résigner à ne plus jamais en ajouter d'autres à la collection.

Vieillir, grossir, assumer ses cernes sous les feux de la rampe. Se prendre parfois en flagrant délit d'hypocrisie, faire semblant de reconnaître des gens et rationner sa disponibilité.

Défendre bec et ongles son jardin secret, alors qu'on avait l'habitude d'y inviter tous ceux qui passaient par là. S'opposer, parce qu'elle est mensongère, à la personnalisation du pouvoir (on ne fait rien toute seule), mais accepter d'incarner une idée, de donner corps à un espoir, d'accorder sa caution à un projet.

Peser sur ses amis, sur sa famille, sur ses proches, accepter pour un temps de recevoir plus de tendresse et de soutien qu'on ne peut en donner.

Etre une «militante en disponibilité», c'est-à-dire ne plus participer jour après jour à un projet commun, laisser d'autres jouer pleinement leur rôle de contre-pouvoir.

Ce qui est facile

Respecter les autres membres du gouvernement (ils méritent ce respect), se battre avec eux pour faire aboutir des projets, trouver des compromis, perdre ou gagner selon les jours, renoncer à toute critique publique qui affaiblirait un collègue.

Travailler beaucoup, se lever à l'aube et se coucher tard, apprendre tous les jours avec ténacité et modestie. Payer de sa personne.

S'approprier les bonnes idées des collaboratrices et des collaborateurs, prononcer de bons discours écrits par d'autres, jouer le rôle de figure de proue d'un navire dans lequel œuvrent des milliers de personnes.

Rester fidèle à ses convictions profondes et considérer la responsabilité gouvernementale comme une chance et une expérience passagère.

Rire du côté cocasse de certaines situations et ne pas se gonfler la tête. Désacraliser le pouvoir et le rendre plus proche des gens.

Faire le tri des critiques, accepter celles qui permettent de s'améliorer et ne pas prêter attention aux autres. Ecouter.

Le capitalisme ? Oui, mais pour tout le monde

Beat Kappeler

Voir l'inauguration d'une bourse à Moscou, l'eau bénite et l'encens du patriarche répandus sur de jeunes capitalistes émus, c'est une des fortes expériences que nous a réservées la fin du XX^e siècle. Mais entendre dire dans les capitales de l'ancien Ouest libre que le système du marché a triomphé n'est que la moitié de l'hymne qu'il faut entonner.

Car le système de l'économie libre fonctionne en deux dimensions, à savoir par les rapports marchands et par les rapports de propriété. Le marché s'est révélé le moyen adéquat pour gérer une économie complexe, bien que la collectivité doive tenir ferme le gouvernail dans le cas de monopoles, de cartels, de biens publics ou de coûts externes. Avec le Gatt revu et augmenté en organisation mondiale du commerce on aborde pour la première fois un vrai marché mondial. Si partout on repousse les velléités interventionnistes de l'ancien Etat territorial c'est pour respecter ce marché global, mais aussi pour redéfinir la liberté des citoyens et de leur société civile, de leur association spontanée.

Le problème et sa solution

Ce que l'on oublie cependant dans ce grand renouveau du système de marché c'est la deuxième dimension, celle de la propriété. La propriété privée est un garant des libertés tout aussi important que les rapports marchands libres. D'avantage, il n'y a pas de marché libre sans une propriété bien répartie. La liberté d'entrer en rapports contractuels sur le lieu de travail, par exemple pour son appartement, reste fictive si un partenaire possède tout et l'autre rien.

La propriété en Suisse est plus concentrée qu'ailleurs, le revenu aussi. Les statistiques fédérales pour 1991 indiquent que 2% des contribuables possèdent 42% des fortunes, et que les 5% les plus riches en détiennent les 57%. Mais ce qui compte dans la propriété ce n'est pas la simple fortune comptable («Vermögensrechte»), c'est beaucoup plus les droits du propriétaire («Verfügungsrechte»). Le pouvoir économique est lié aux formes de propriété telles que les actions, les immeubles. Le propriétaire d'un diamant de 10 millions ne commande à personne, celui d'une usine valant le même montant donne des ordres, exerce une influence. L'Etat, des organisations de défense peuvent imposer un partage de ce pouvoir. Mais ces mesures ne seront jamais parfaites. Elles ne suffiront pas aux gens démunis et elles risquent de chasser le capital productif vers d'autres lieux du marché global. Mais si l'on arrivait à mieux répartir la propriété elle-même, ce problème serait résolu, et d'autres avec lui.

Si donc tout le monde possédait une partie notable de son poste de travail, et son appartement, la coïncidence des rapports de marché et de propriété serait établie pour tout le monde.

En outre **les structures de l'économie changent** rapidement, la technique et le marché global aidant. Une partie croissante des travailleurs pourraient en être victimes un jour. On leur demande d'être flexibles, il est vrai. Mais si l'on risque de tomber dans le vide, mieux vaut être prudent. En revanche si l'employé participe au capital de sa firme, de sa branche, et qu'il est victime du changement, il est en partie dédommagé par le capital lui appartenant, et qui pourrait même être revalorisé si l'expérience de la firme réussit. Si elle ne réussit pas il ne perd pas plus qu'aujourd'hui.

Les firmes changent de caractère. Elles réduisent la part de la valeur ajoutée qu'elles réalisent elles-mêmes et elles signent des contrats de fournisseur et de client avec une multitude d'autres firmes. Les hiérarchies internes s'aplanissent, les relations s'inspirent du partenariat et de la spontanéité. Les firmes se divisent en petites unités autonomes et centrées sur leurs propres buts et leur propre profit. De telles firmes fonctionneront beaucoup mieux si leur capital est réparti comme sont réparties les compétences. Comme la firme devient de plus en plus une sorte de projet, et ne vise plus le long terme, une participation au capital, et partant aux bénéfices, peut être la condition nécessaire pour attirer des spécialistes pendant ce laps de temps.

La conjoncture va connaître des hauts et des bas. Les firmes demanderont une flexibilité croissante des salaires. Pour éviter la flexibilité uniquement vers le bas ou la déroute individualisée il faut négocier des systèmes de salaires incorporant une part importante de participation aux bénéfices (et au capital) de l'entreprise. Ainsi la flexibilité se fera dans les deux sens, la transparence des mouvements sera plus impérative. La négociation obstinée de salaires égalitaires et uniformes par des syndicats traditionnalistes produira une évolution selon le plus petit dénominateur commun. Mais les bénéfices de l'économie ces dernières deux cents années ont évolué beaucoup plus. Il faut renouer avec le rêve initial du mouvement ouvrier, ne pas rester ouvriers et dépendants, mais devenir des producteurs associés, secouer le joug du salariat. C'est d'ailleurs le dernier des points du programme fondateur de l'Union syndicale suisse de 1880 qui ne soit pas encore en voie de réalisation...

Les instruments

Les instruments sont multiples. Il faut en tout cas incorporer dans les salaires une part négociée de participation aux bénéfices. Celle-là peut être attribuée sous forme de capital-actions de la firme, libéré par une partie de ses bénéfices. Ainsi il ne faut même pas débourser des liquidités, en un premier temps. Plus tard les dividendes seront à payer là-dessus. Il faudra introduire beaucoup plus de firmes sur le marché des capitaux, ou organiser des marchés d'actions internes. Ainsi en un deuxième temps les employés détenteurs de capital pourront retrouver leur argent. Ces systèmes peuvent être combinés avec le deuxième pilier, dont une partie peut être investie dans la firme elle-même. Pour les participations multiples qu'une caisse du deuxième pilier peut avoir dans d'autres firmes, on pourrait instituer un centre commun qui aurait mandat de représenter les droits de vote des parts salariales des caisses dans les assemblées générales respectives.

La participation aux bénéfices pourrait être comme en France redéposée en tant que capital étranger dans les firmes. Les sommes ainsi réunies par les salariés seraient rétribuées par des intérêts et elles pourraient être retirées individuellement un jour.

Les Etats pourraient favoriser la formation de capital, par des rabais d'impôts, par une meilleure flexibilité et une transparence augmentée du droit des sociétés anonymes.

Des systèmes de conseils et de financement devraient être offerts – par des personnes privées, par l'Etat, par les syndicats et par les associations patronales – pour les cas fréquents où une entreprise arrive au terme d'une génération de propriétaires sans trouver de repreneur dans la famille. Au lieu de la vendre au plus offrant (le plus souvent à une grande firme qui en utilisera les meilleures cartes) les employés pourront la reprendre.

Il est évident que dans tous ces systèmes les employés peuvent obéir aux lois de l'efficience, à l'appât du gain maximalisé et individuel, mais ils pourront également stipuler des buts plus solidaires. La propriété mieux répartie ne leur impose aucun comportement; au contraire, elle leur permet le choix.

Le triomphe de la société libre vient d'ouvrir la voie à de telles possibilités, à de tels choix. Pour ne pas être à son tour totalitaire, cette société triomphante devra être multicolore, elle devra faire des expériences, avançant en tâtonnant vers un avenir encore inconnu, et c'est à ce prix qu'elle sera viable et sociale à la fois.

Des banques (cantonales) d'avenir

Serge Maret

L'Etat n'est pas une fin en soi. L'Etat est une entité juridique et politique (parfois aussi avec des connotations ethniques ou religieuses) qui a des missions: assurer le bien-être de ses ressortissants; favoriser leur épanouissement intellectuel, culturel, économique; protéger les personnes et les biens tant à l'intérieur des frontières que vis-à-vis de voisins trop entreprenants. Pour assumer ses missions, l'Etat a besoin d'argent. Le vilain mot est lâché. Mais comment se procurer de l'argent ? Par l'impôt d'abord, sous ses deux formes les plus connues: l'impôt direct sur les revenus et la fortune; l'impôt indirect, grevant la consommation. Il faut encore ajouter une troisième source, qui prend de plus en plus d'importance, les taxes liées à une affectation déterminée. L'idéal serait évidemment que ces différents revenus couvrent intégralement les besoins de l'Etat, ceux de fonctionnement et ceux d'investissement. Nous savons bien que cela est utopique.

Il y a eu quelques années de vaches grasses mais les années de vaches maigres sont maintenant là et sans doute pour un bon bout de temps. En 1993 par exemple, les comptes financiers de la Confédération, des cantons et des communes ont fait apparaître un déficit de 18 milliards de francs. Pour 1994, l'excédent sera très vraisemblablement du même ordre et peut-être même un peu supérieur. La dette publique atteignait 124 milliards en 1992.

Par conséquent, l'Etat (ce terme recouvrant bien sûr l'ensemble des collectivités publiques) doit trouver ailleurs l'argent dont il a besoin pour assumer ses missions et qu'il ne trouve pas dans la seule poche du contribuable. Autrement dit, il doit emprunter auprès du public, auprès des investisseurs institutionnels, auprès des banques. L'actualité a braqué ses projecteurs, ces derniers temps, sur les banques et plus particulièrement les banques cantonales.

Tous les cantons suisses ont éprouvé le besoin de créer leurs banques cantonales. Les formes juridiques sont fort diverses: de la pure banque d'Etat sous le contrôle absolu de l'Etat à la société anonyme instituée en vertu d'un acte législatif, où l'Etat exerce ses pouvoirs et son contrôle par l'intermédiaire des institutions mises en place mais également grâce à certains pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. C'est notamment le cas des deux banques cantonales vaudoises, de la Banque cantonale genevoise. Ces banques occupent plus ou moins bien le marché cantonal (très bien dans le canton de Vaud: plus de 50%). Historiquement, toutes ces banques cantonales ont un point commun: elles ont été créées avant tout pour soutenir l'économie du canton.

D'aucuns laissent entendre aujourd'hui que les banques cantonales n'ont plus leur raison d'être, que ce n'est plus qu'un mythe et que l'évolution du marché va sans doute les contraindre à disparaître. Il est vrai que certains de ces établissements ont contribué par une gestion souvent périlleuse et désordonnée à accrédirter cette version. La Banque cantonale bernoise coûte très cher aux contribuables bernois; le canton de Soleure «laisse tomber» sa banque cantonale. Il ne faut pas malgré tout prendre certains désirs pour des réalités.

Certes, les banques cantonales doivent se remettre en question. Par exemple, le problème de la part de l'Etat dans la gestion est à rediscuter. De même, l'étendue de la garantie de l'Etat à l'égard des engagements de sa banque. Enfin, il est évident que les banques cantonales vont devoir s'adapter au marché et en subir les règles plus ou moins draconiennes. Elles doivent se préoccuper de rentabilité, comme n'importe quel établissement commercial.

Mais on ne doit pas oublier que les banques cantonales ont rendu des services immenses à la collectivité. Devant la dégradation de l'état des finances publiques, et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, des cantons et des communes, les banques cantonales ont un rôle encore essentiel à jouer. Non seulement en faveur des économies cantonales, dont certaines (romandes) sont très gravement touchées, mais encore en constituant un relais indispensable pour fournir aux collectivités publiques une partie des fonds dont elles ont besoin pour assumer leur mission.

Les banques cantonales vont sans aucun doute devoir passer par une mutation profonde et indispensable. C'est le pouvoir politique qui, avec une grande sagesse et une remarquable clairvoyance, a voulu les banques cantonales. Il faut souhaiter que le pouvoir politique manifeste aujourd'hui le même enthousiasme et la même clairvoyance, afin que les banques cantonales réussissent cette mutation indispensable qui sera, en définitive, favorable à la collectivité.

Des nuances, s'il vous plaît

Jean-François Aubert

Quelques jours avant l'été, le Conseil fédéral a déposé un message relatif à deux initiatives populaires concernant l'asile et l'immigration. Il propose à l'Assemblée fédérale d'invalider la première et de soumettre l'autre au référendum avec une recommandation de rejet. A peu près dans le même temps, il s'est prononcé, par un autre message, sur une troisième initiative, qui demandait, elle, une réduction des dépenses militaires et l'emploi à diverses fins des économies ainsi réalisées. Contre l'avis du département concerné, qui lui reprochait un défaut d'unité, il a estimé qu'elle était valable, tout en recommandant également le rejet. Voilà du moins ce que j'ai compris (les messages ne sont pas encore publiés). L'histoire a fait un peu de bruit dans les journaux, puis les esprits se sont intéressés à autre chose, et puis il y a eu les vacances.

Maintenant, c'est l'automne; on peut reprendre le sujet.

* * *

La *première initiative*, sur l'asile, vient des Démocrates suisses. Elle fait problème par deux de ses dispositions: d'une part, elle a «oublié» les apatrides (erreur de plume ?), qui ne pourraient plus bénéficier de l'asile; d'autre part, elle ordonne le renvoi immédiat de tous les requérants d'asile entrés illégalement en Suisse, sans que l'autorité d'application puisse examiner s'ils risquent, à leur retour, la torture ou la mort.

Ces deux dispositions sont clairement contraires au droit international. D'abord à quatre traités, la Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Convention de Genève sur les réfugiés (1951), le Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques (1966) et la Convention de New York contre la torture (1984); mais surtout au droit coutumier impératif, parce que le principe de «non-refoulement», qui est en cause, a été détaché du droit contractuel pour être érigé en règle applicable à tous les Etats. Trois des quatre traités sont dénonçables, mais pas celui de 1966; et le droit coutumier n'est évidemment pas dénonçable non plus. La contrariété au droit international ne peut donc pas être levée.

Dans ces circonstances, l'Assemblée fédérale a le choix entre plusieurs attitudes:

- Ou bien elle laisse aller les choses. L'initiative est soumise au référendum (avec une recommandation de rejet). Si elle est acceptée, elle est appliquée exactement: la Suisse court le risque de se mettre au ban des nations.
- Ou bien elle soumet l'initiative au référendum, mais avertit que, si elle est acceptée, elle sera occultée par le droit international, donc pas appliquée exactement. L'avertissement figurera dans les «explications» du Conseil fédéral: la Suisse pratique alors une démocratie conditionnelle.
- Ou bien elle invalide l'initiative, en partant de l'idée que le droit international impératif l'emporte sur la volonté du peuple suisse (lisez: d'une fraction du peuple suisse). C'est ce que le gouvernement propose.

- Ou bien encore elle prononce une invalidation partielle et soumet l'initiative au référendum sans l'alinéa sur le renvoi immédiat (l'oubli des apatrides pouvant être comblé par voie d'interprétation): l'initiative, sans l'alinéa sur le renvoi, garde un sens. A mon avis la meilleure solution.

* * *

Invalider une initiative populaire pour contrariété au droit international, cela ne s'est jamais vu. C'est vrai. La conception suisse du référendum sur la Constitution, c'est que les citoyens peuvent tout faire, sauf à en assumer la responsabilité. Le plus souvent, responsabilité purement politique. Si la décision populaire viole le droit international, responsabilité juridique: la Suisse paiera.

La Suisse paiera; c'est très bien quand une indemnité suffit à réparer le dommage. La question s'est posée il y a une quarantaine d'années: une initiative qui demandait le retrait d'une concession hydraulique fondée sur un traité avec l'Allemagne a été présentée au vote. Si le vote avait été positif, la Suisse aurait payé à l'Allemagne une somme d'argent, un peu comme on fait en cas d'expropriation.

Je vois, pour ma part, une différence entre le retrait d'une concession et l'envoi d'une personne à la mort. Et je pense que je ne suis pas le seul à la voir. La «conception suisse» devrait donc être *nuancée*. L'initiative, même contraire au droit international, est valide si le dommage qui en résulte est réparable. En revanche, elle est invalide, tout ou partie, si le dommage n'est pas réparable. On s'apercevrait d'ailleurs bien vite que la violation du droit international impératif et le dommage irréparable vont en général de pair.

* * *

J'ai parlé de trois initiatives. Voici pour les deux dernières.

La *deuxième initiative*, sur l'immigration, vient de l'Union démocratique du centre. Elle est à peu près aussi musclée que la précédente, mais elle réserve expressément l'interdiction du refoulement, ce qui fait que le Conseil fédéral l'a tenue pour valide. Sept mots de plus ou de moins pèsent sur le sort d'une initiative. Cela peut paraître choquant, mais c'est au fond assez naturel. La démocratie directe ne fonctionne qu'à la condition que ceux qui l'utilisent y mettent un minimum de sérieux. La règle du non-refoulement est notoire, les démocrates du centre ont pris soin d'en tenir compte. On ne voit pas pourquoi les Démocrates suisses auraient été dispensés d'en faire autant.

Quant à la *troisième initiative*, qui a un tout autre objet et qui est issue d'autres horizons, elle ne prend une place dans cette histoire qu'à cause d'un synchronisme parfaitement fortuit qui a suggéré une comparaison parfaitement boiteuse. Il vaut tout de même la peine d'en dire quelque chose.

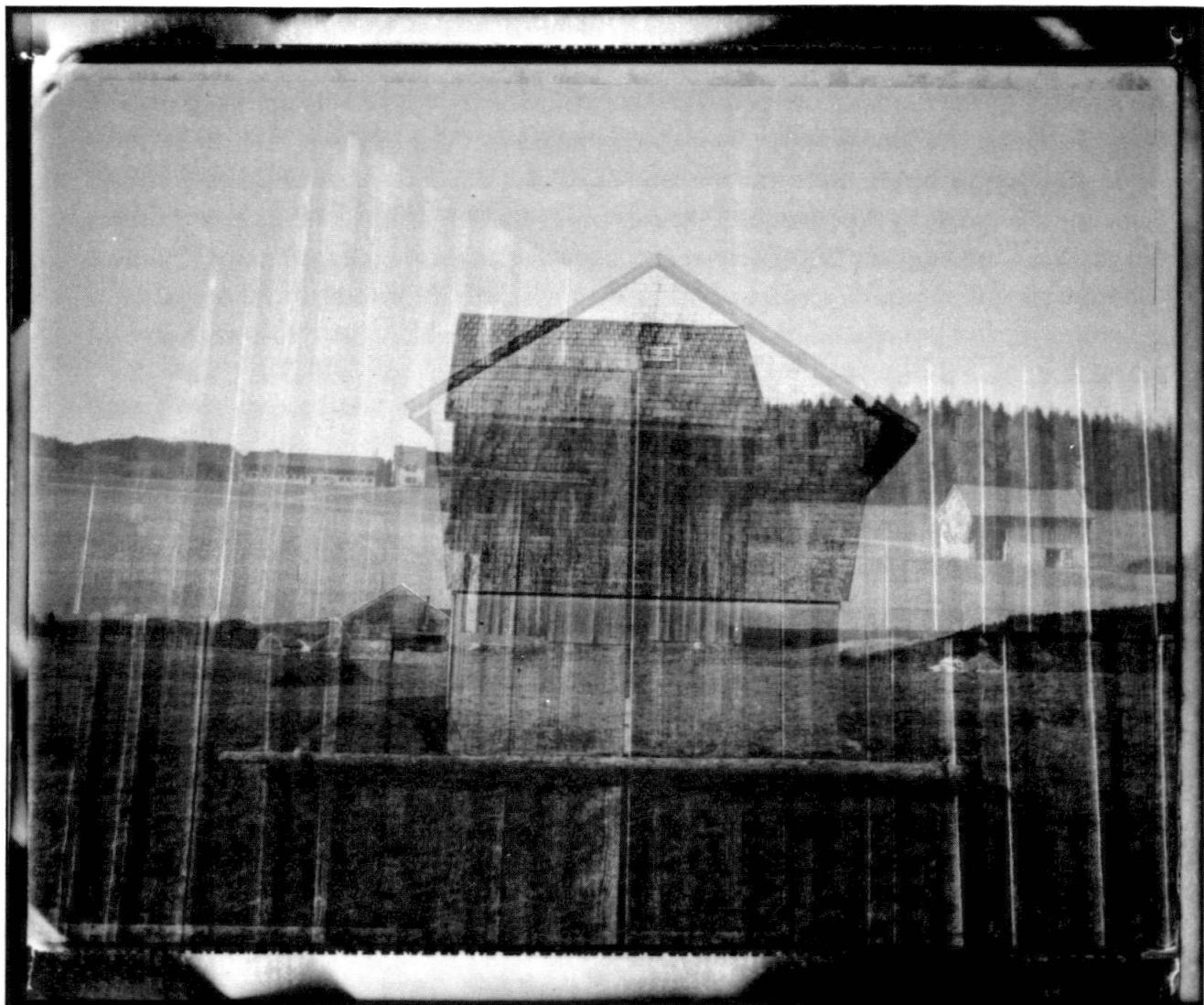
Le reproche, on s'en souvient, tenait à l'unité de la matière: des économies sur la défense nationale, d'un côté, l'affectation de ces économies à des buts de politique de paix et de politique sociale, de l'autre. Celui qui a une notion stricte de l'unité se pose en effet des questions. Mais, à voir la pratique plutôt large de l'Assemblée fédérale, le gouvernement pouvait tranquillement conclure, comme il l'a fait, à la validité. Affaire de routine, donc, qui n'a pris du relief que parce qu'au même moment le même gouvernement proposait d'invalider l'initiative sur l'asile.

Il s'est trouvé des observateurs, au demeurant talentueux, pour mal prendre la «différence». Il y en a même qui ont reproché au Conseil fédéral, si je me souviens bien, de manquer de courage: il fallait proposer l'invalidation des deux initiatives; un coup de crosse à droite, un coup de crosse à gauche, voilà qui aurait été valeureux. Curieuse idée, de chercher la bravoure dans l'équilibre. Comme s'il fallait féliciter le gouvernement chaque fois qu'il met, dans un directoire de trois personnes, un radical, un démocrate-chrétien et un socialiste; et lui reprocher sa faiblesse s'il s'avisa de nommer deux radicaux et un démocrate du centre.

En réalité, le problème n'a rien de commun avec les rites de la politique usuelle. C'est de nouveau le sens des *nuances* qui devrait être développé. L'inégalité n'est pas dans le traitement, elle est dans le niveau des règles qui peuvent motiver l'invalidation. Entre un principe fondamental de l'ordre public international et une disposition de procédure interne, je vois, pour ma part, une différence. J'espère, ici encore, que je ne suis pas le seul à la voir.

Polaroid

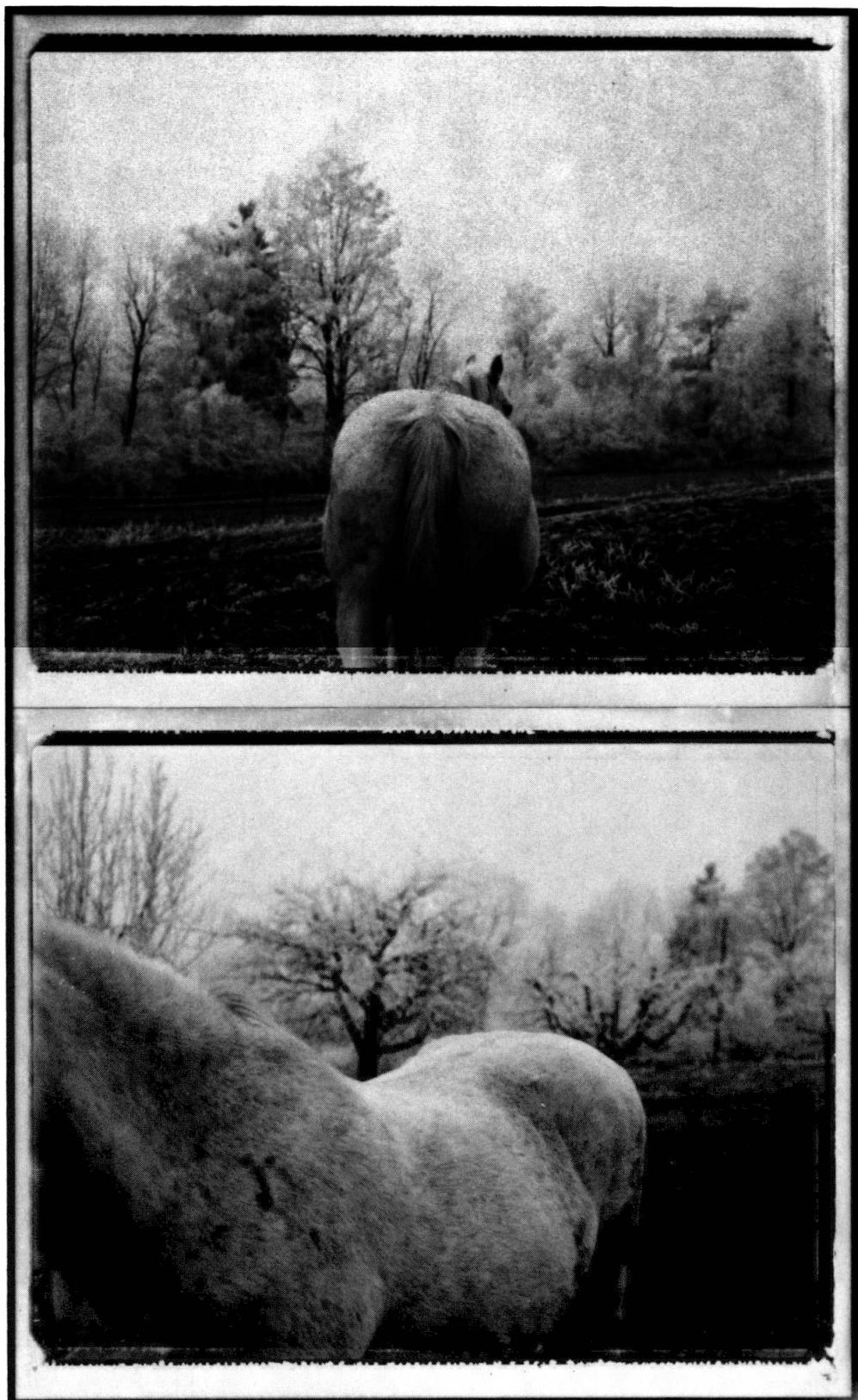
Monique Jacot



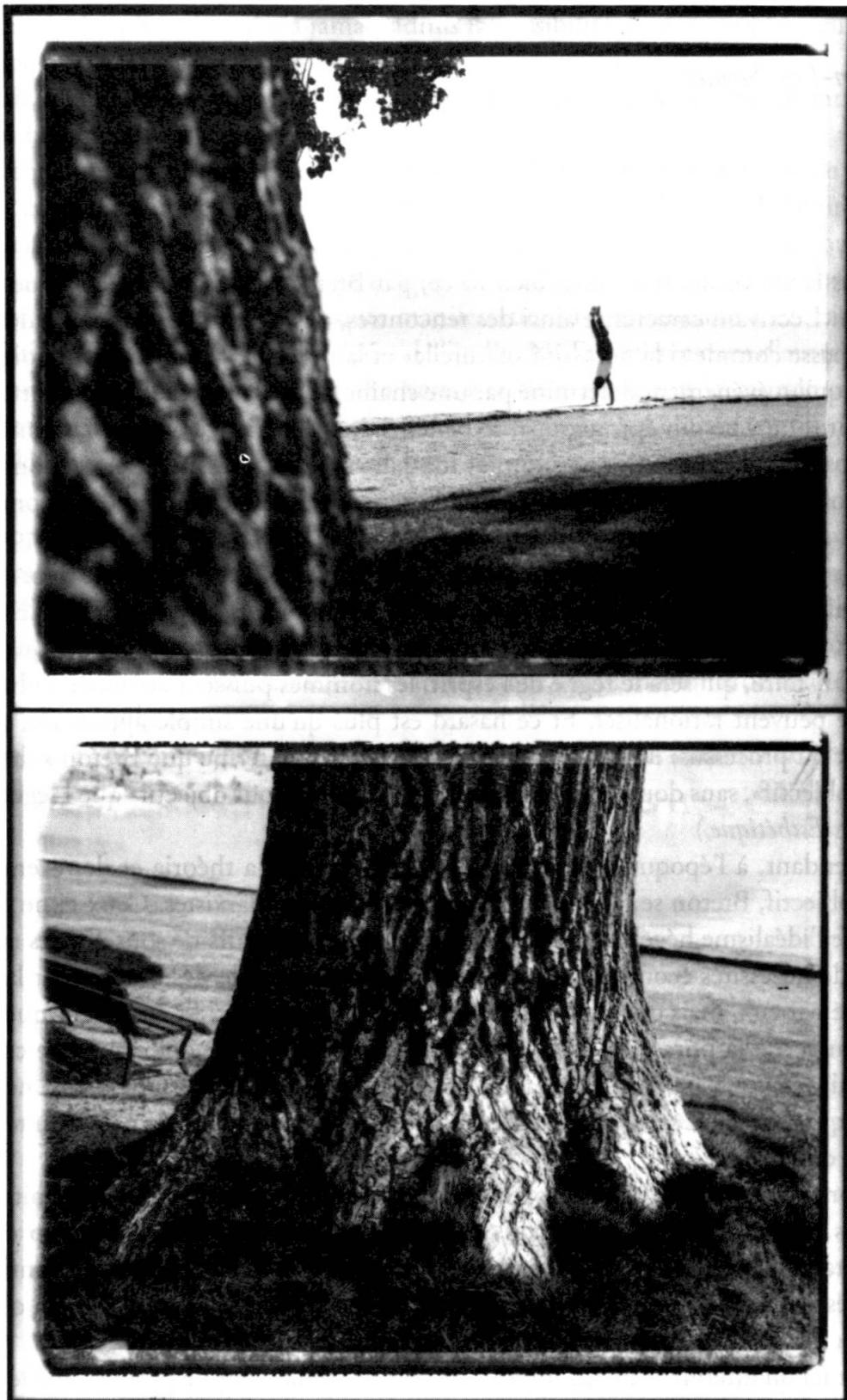
Semsales, Fribourg



Les Thioleyres, Vaud



Vers Palézieux, Vaud



Cully, Vaud

André Breton et le hasard objectif

Jean-Luc Seylaz

Dans la vie vécue, mais aussi bien rêvée, par Breton, le hasard objectif joue un rôle essentiel. L'écrivain caractérise ainsi des rencontres, des trouvailles, des coïncidences où tout se passe comme si la nécessité «naturelle» et la nécessité «humaine» se rejoignaient, dès lors qu'un événement déterminé par une chaîne de causalité extérieure vient combler une désir ou un besoin éprouvés par le bénéficiaire. Expérience enthousiasmante parce qu'elle paraît surmonter des antinomies fondamentales (nécessité/liberté, monde extérieur/moi) et parce qu'elle culmine dans la rencontre de la femme et le triomphe de l'amour.

Cette notion, Breton l'emprunte à Hegel (si ce n'est que l'expression ne figure ni dans le texte allemand ni dans les traductions dont Breton pouvait disposer). Dans le système hégélien, le hasard n'a aucune réalité ontologique. Cependant Hegel admet qu'avant la fin de l'Histoire, qui sera le règne de l'esprit, les hommes puissent attribuer au hasard ce qu'ils ne peuvent rationaliser. Et ce hasard est plus qu'une simple apparence; c'est un moment du processus; il est donc «wirklich». (C'est à ce terme que Breton substitue le terme «objectif», sans doute par contamination de «l'humour objectif» que Hegel définit dans son *Esthétique*.)

Cependant, à l'époque où apparaissent dans l'œuvre la théorie et des exemples de hasard objectif, Breton se veut matérialiste et proche des marxistes. Ceux-ci ne peuvent admettre l'idéalisme hégélien. Pour Engels les hasards objectifs ne sont que les manifestations de nécessités économiques qui déterminent le monde des hommes et la nature travaillée par eux, mais que les humains peinent à discerner. C'est en ce sens que Engels aurait pu écrire la phrase que Breton lui attribue: «La causalité ne peut être comprise qu'en liaison avec la catégorie du hasard objectif, forme de manifestation de la nécessité» (phrase qui rend bien compte de la pensée de Engels mais que personne n'a pu retrouver dans ses œuvres).

Empruntant à Hegel une notion et à Engels son interprétation, Breton croit donner ainsi des preuves de son orthodoxie. Mais c'est au prix d'un véritable coup de force interprétatif. Ce que le hasard objectif révèle, aux yeux de Breton, ce ne sont pas les nécessités économiques qui gouvernent le monde et les hommes; mais c'est la complaisance du monde à mon désir et à mes besoins affectifs.

C'est ici qu'intervient Freud. Breton ne rêve pas seulement de prouver que le surréalisme n'est ni un idéalisme ni une vue du monde incompatible avec le matérialisme historique. Il prétend aussi concilier deux autres inconciliables: le marxisme et la psychanalyse. Or, placer le hasard objectif sous le patronage de Freud, c'est procéder à un autre coup de force. Si le fortuit paraît se confondre avec le nécessaire, c'est parce que le désir y trouve son compte. Mais tout le travail de Freud a montré que le propre du désir est de

faire flèche de tout bois. Dès lors la prétendue rencontre «merveilleuse» de deux chaînes causales dont s'enchanté Breton n'est qu'une superstition.

Voulant concilier Engels et Freud, Breton trahit en fait l'un et l'autre. Son hasard objectif n'a plus rien de commun, si ce n'est le nom, avec la pensée marxiste. Et il n'est pas davantage freudien: Freud n'a jamais admis la possibilité d'un accord heureux entre le principe de plaisir et le principe de réalité.

En fait, quand il s'interroge sur la trouvaille ou la rencontre, Breton oscille entre deux positions incompatibles.

Souvent il reconnaît que le désir ne retient dans le monde extérieur que ce qui lui convient et qu'il pratique donc une lecture tendancieuse du réel. Car à la limite n'importe quel objet, n'importe quel événement, n'importe quelle femme eût fait ou aurait pu faire l'affaire. Ce pur subjectivisme (Alquié dit ce psychologisme) est conforme à la pensée freudienne. Mais il élimine toute manifestation d'une véritable «nécessité extérieure» qui se mettrait au service des désirs de l'individu. Tandis que dans d'autres passages Breton croit pouvoir affirmer qu'il a vécu des événements où le monde est venu réellement au devant de son besoin et où il y a eu véritablement rencontre de deux chaînes de causalité indépendantes. Cela est bretonien mais n'a plus rien à voir avec Freud.

Tel apparaît Breton dans ses œuvres. Lui aussi fait flèche de tout bois, prenant son bien où il le trouve, sans souci d'être fidèle aux systèmes auxquels il emprunte ses formules; pour Breton citer, c'est toujours phagocyster. Et ce qu'il prétend être une dialectique de type hégélien ou marxiste (le dépassement jamais achevé de contradictions momentanées) est en fait le rêve d'une réconciliation instantanée, quasi magique, de réalités ou de doctrines antinomiques.

«Je cherche l'or du temps», écrivait-il. Hélas cet or n'était pas toujours de bon aloi.

La résistible ascension de la râpe à carottes de Chauderon

Marx Lévy

Il était piquant, pour celui qui pensait en connaître le résultat, de suivre ces dernières années l'avancement du plus grand chantier au cœur de Lausanne, en épiant les conversations que cette progression suscitait parmi les usagers de la ligne de trolley n° 15. Il s'agit d'un immeuble de bureaux et d'appartements de onze niveaux, largement surdimensionné par rapport à son environnement. Cela se passe à la place Chauderon, qui n'est pas véritablement une place mais seulement un élargissement de chaussées résultant de la démultiplication des voies de circulation précédant un carrefour important, les immeubles bordiers ne comptent que quatre étages sur rez avec combles.

Le monstre fraîchement advenu finira bien par dépasser l'horizon lausannois et par être perçu de Genève et Neuchâtel aussi.

Vu du bus 15

Lors du début des travaux, en 1991, l'approbation des passagers des lignes de trolleybus passant sur cette place était générale: «Enfin, on démolit ces vieilles baraques...» – des immeubles d'habitation datant du début du siècle.

Personne n'entonnait l'antienne: «Encore des appartements qui disparaissent». Curieusement, les associations qui se mettent en branle dans des cas similaires, pour réclamer des rénovations douces (Asloca, Action-Urbanisme, GPE, parfois Défense de Lausanne) étaient restées de marbre. Pourtant, quelques années auparavant, ces immeubles figuraient sur certains tracts appelant à vigilance. Seuls quelques isolés, mécontents du silence de leur association, avaient créé un groupement *ad hoc* qu'ils dénommèrent Association Logements. Elle formula une opposition qui ne trouva pas de relais et fut aisément balayée par les autorités communales lors des différentes phases de légalisation du projet.

Puis, on passa au terrassement, une fosse gigantesque, six niveaux en dessous de la chaussée, avec des murs de soutènement en conséquence. Vertigineux à entrevoir depuis les bus aux jointures des palissades.

Des passagers informés claironnent: «Il y aura là un garage pour 220 voitures...». Cela est considérable étant donné les conditions précaires d'accès – et il y a déjà deux garages publics importants à proximité immédiate. On dodeline de la tête, plutôt en approuvant: «Tiens, cette Municipalité n'est pas aussi anti-bagnoles qu'on le proclame...». On est usagers des transports en commun, mais pas sectaires...

Lorsque le bâtiment émergea du sol, les embarras du chantier commencèrent à être plus perturbants. Les files d'attente des automobiles s'allongeaient considérablement au

carrefour du fait du cumul de ces travaux avec ceux de la gare souterraine du chemin de fer LEB. Les piétons aussi furent gênés, l'accès à certains arrêts de bus devenait mal commode et salissant par mauvais temps. Mais cela restait assez bien toléré par tous.

D'une manière générale, on avait le sentiment d'une opération correctement menée dont on croyait voir s'esquisser le terme le jour où l'on posa la cinquième dalle à la hauteur de la corniche de l'immeuble vis-à-vis, au bas de l'avenue de Beaulieu.

Mais là, surprise. On continue à couler des piliers, puis encore une dalle: «Ah, ils ont dû obtenir une dérogation et ce qui en face constitue un comble habitable en toiture a été admis ici comme un étage plein. C'est pas trop grave, on a besoin de logements en ville, mais tout de même, il y en a qui savent s'y prendre mieux que d'autres avec les bureaux et la Muni...». Dans le bus, on a tendance à admirer un peu ces malins.

Quelques semaines après, l'ascension continue, encore un étage, cette fois bien au-dessus des faîtes des toitures environnantes. Et le désarroi apparaît. Quelqu'un d'informé annonce qu'il y aura onze niveaux en tout, soit un de moins que la tour Bel-Air si on ne prend pas en compte le restaurant sommital. Mais on lui rit au nez; «Cela n'est pas possible. La société de quartier n'aurait pas laissé passer une chose pareille sans faire du tapage...».

Mais au fil des mois, le géant s'affirme; à chaque nouvelle dalle, les «oh» réprobatoires sont plus rageurs et l'on brocarde Municipalité et architectes. Quelques passagers, proches du pouvoir politique, ou des professionnels du bâtiment, qui parfois sont aussi du voyage, cherchent à apaiser: «Attendez que tout soit fini pour juger. Cela sera un ouvrage dont Lausanne sera fière. Son auteur est professeur et c'est le meilleur ami de Botta...».

Le bouquet survient, comme il se doit, dès la dalle de toiture posée.

Jusqu'à présent, on achoppait à la hauteur et à la masse, mais l'apparence laissait encore indifférent. On était bien intrigué par de petits cubes de granit sombre, mouchetant les murs, tantôt saillants, tantôt à fleur de béton. On pensait qu'il devait s'agir là d'éléments de fixation d'un revêtement à venir. Non, maintenant qu'on peut s'approcher, on constate que c'est un motif décoratif, un carroyage, version anémiée des bossages de l'architecture classique. L'architecte a peut-être voulu donner aussi un peu de nerf à son mastodonte plat et mou, mais il n'a pas réussi, et a obtenu un effet agressivement granuleux qui déplait.

Une dame revenant du marché s'écrie, peut-être inspirée par le contenu de son sac à provisions: «Mais c'est une gigantesque râpe à carottes». Et tout le bus s'esclaffe, approbatif, tant la ressemblance est flagrante avec ces demi-cylindres d'aluminium aux petites aspérités étampées d'avant les robots ménagers.

Forcément, tout n'est pas négatif dans cet immeuble. Lorsqu'il sera occupé, ce qui finira par advenir malgré la conjoncture, ses occupants contribueront, La Palisse le dit, à revitaliser ce secteur de la ville (cette animation est ardemment escomptée par la Société coopérative de la Maison du peuple).

Les piétons jouiront d'un trottoir un peu plus vaste au nord et un arrêt de bus sera amélioré. La cour intérieure de la base du cylindre sera probablement attractive, même si on va s'y sentir comme une mouche au fond d'une chope à bière lorsqu'on lèvera les yeux. Mais l'effet de camouflet au visage de la ville que ressentent beaucoup sera long à s'estomper et la confiance dans l'autorité communale et dans l'architecture nouvelle en prend un coup.

La presse commence à réagir. Dans le *Nouveau Quotidien*, Bertil Galland, secourable, jette un manteau de papier sur le géant nu en évoquant le réveil à venir de la place. A

24 heures, on attise plutôt le feu, avec des interviews-trottoir. Personne, en revanche, n'établit une anamnèse de cette excroissance, cela pourtant pourrait être instructif.

Anamnèse

Différentes études anciennes de cet emplacement, avec maquettes et perspectives sérieuses, avaient été menées sous l'égide de la Direction des travaux en 1960. Sans être définitivement concluantes, car elles négligeaient l'état parcellaire, elles démontraient qu'un immeuble haut – moyennant certaines conditions, notamment qu'il ne soit pas trop massif et bien dégagé des constructions voisines – était possible et même souhaitable.

En 1974, un des propriétaires des vieilles maisons réussit adroitement à acquérir les deux autres parcelles nécessaires à un remodelage, à un prix très avantageux du fait des grandes difficultés politiques de l'opération. En 1985, ce propriétaire aboutit à une entente avec la commune pour une rénovation de deux immeubles et la démolition du troisième pour faire place à une construction nouvelle plus importante mais s'accordant avec les gabarits voisins.

Les plans sont mis à l'enquête mais sans que l'on persévère en proposant leur ratification au Conseil communal. C'est qu'entre temps le lot a été vendu à une société immobilière, Eden Emeraude SA, le 12 novembre 1985. Au début de 1986, Eden Emeraude SA a pris contact avec l'autorité communale pour obtenir un plan différent, plus substantiel, et elle rencontre une bienveillance poussée.

A cette époque, la Municipalité avait à cœur d'interdire le passage des voitures par la rue Haldimand pour la rendre piétonnière. Or, la suppression de ce flux de véhicules entraînait, entre autres, un report important de trafic sur l'avenue de Beaulieu. Cette voie était malencontreusement rétrécie dans sa partie inférieure par la forte saillie hors alignement des vieilles maisons.

Il se trouvait qu'un lopin constructible, propriété communale, pouvait encore être adjoint aux trois parcelles pour renforcer sensiblement la constructibilité du tout. On convint donc d'un échange sans soultre (!?) en cas d'aboutissement d'un plan partiel d'affectation. La commune obtenant l'espace nécessaire à la voirie (500 m^2) contre cession de son terrain constructible (800 m^2). La parcelle constructible passant à un total de 2961 m^2 , soit une augmentation de 20% environ, ce qui n'est pas une paille dans le centre ville.

Ensuite, en avril 1987, sur les conseils de la commune, M. Meylan étant alors directeur des Travaux, s'organise un petit concours pas tout à fait conforme aux normes SIA, aux frais d'Eden Emeraude SA. Le jury présente une configuration inhabituelle: l'architecte de la Ville le préside, les membres sont un professeur de l'Ecole d'architecture, un architecte du Service d'urbanisme, deux conseillers communaux, l'un architecte donnant le ton au groupe du PS, l'autre leader du groupe du GPE, et encore deux autres membres, techniciens mais moins engagés publiquement.

Aurelio Galfetti gagne ce concours à l'unanimité du jury avec un projet très similaire à celui qui vient d'être réalisé. Un croquis perspectif, censé être la vue qu'on aurait de l'édifice depuis la Maison du peuple, a, paraît-il, largement contribué à l'emballlement des jurés (une autre image a joué un rôle similaire dans le concours de la vallée du Flon).

L'image est intensément utilisée par la suite dans un lobbying tout azimut qui s'orga-

nise pour la réalisation de ce projet. S'y activent notamment une volée d'architectes, récemment débouchés sur le marché et qui sont avides, ce qui peut se comprendre, de provoquer un renouvellement des bureaux bien en cour auprès de l'officialité. Mais ont-ils choisi un bon fer de lance ?

Le monde politique, heureux d'être déresponsabilisé, les suit aveuglément. Les journaux locaux aussi. Ceux qui aujourd'hui se distancient du résultat ont largement reproduit la perspective emblématique avec des articles louangeurs.

Le prestigieux magazine suisse d'architecture *Werk, Bauen+Wohnen* (11/87) entre aussi dans la danse, sur papier glacé lui. La fameuse image est accompagnée d'un texte mirobolant conjuguant jargon de Diafoirus et babil des *Précieuses ridicules*. Mais il y avait un os évident que personne ne voulait voir: l'image «emblématique» était outrageusement truquée.

En comparaison, la falsification de la perspective qui avait fait capoter par référendum un hôtel-tour à Ouchy, au début des années 70, restée gravée dans les annales lausannoises, J.-P. Delamuraz étant directeur des Travaux, était bénigne. Elle réduisait de quelques mètres seulement l'apparence en hauteur de l'immeuble. Maintenant, c'est quasiment le tiers de l'édifice qui est escamoté: on a dessiné le nouveau bâtiment à une autre échelle que ses voisins. Pour s'en apercevoir, il suffit de comparer les hauteurs des étages de l'ancien bâtiment avec celles du nouveau. En regard de chaque étage de l'ancien immeuble figurent deux étages du nouveau. Il en résulte donc un effet réducteur considérable.

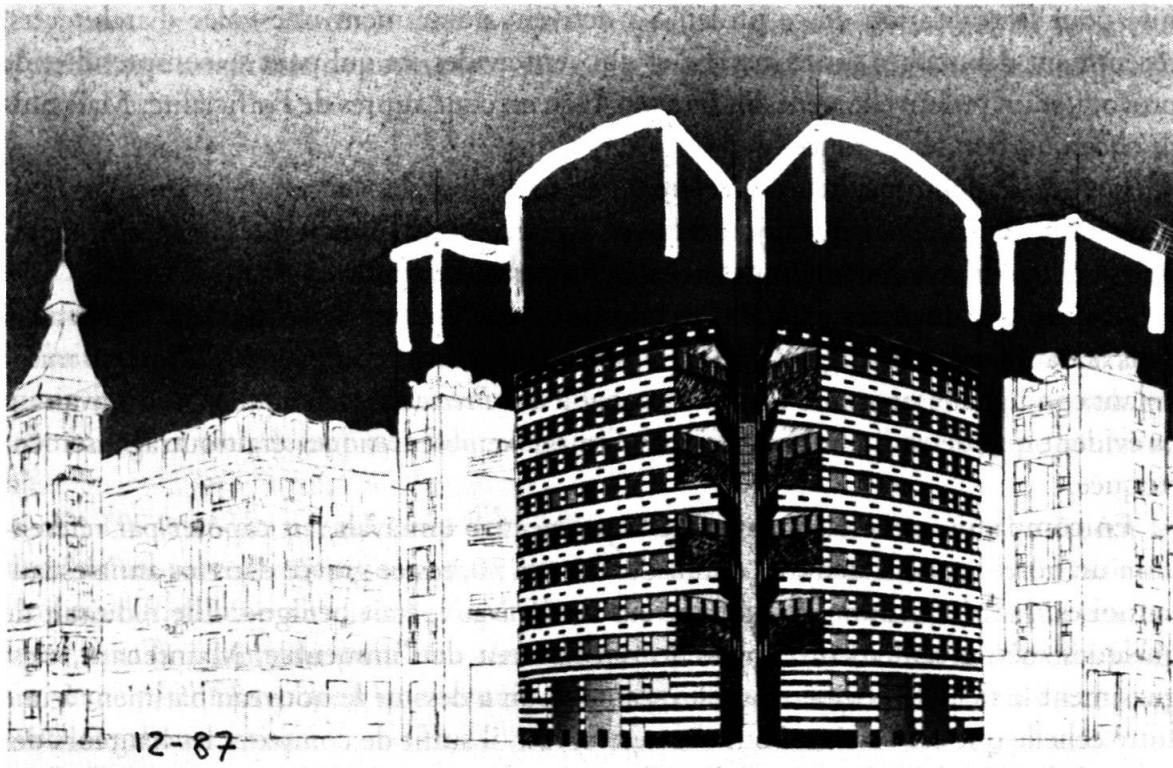
A l'époque, nous avions restitué approximativement sur cette image ce que nous estimions devoir être la vraie silhouette du futur bâtiment (voir page suivante). Nous avions tenté d'alerter des municipaux et des conseillers communaux de gauche ou de droite, des défenseurs patentés de Lausanne, des journalistes, des architectes. En vain, nous ne rencontrions que l'incrédulité des laïques ou un «je ne veux pas le savoir» de quelques techniciens qui craignaient de s'aliéner les bonnes grâces des milieux générateurs de pouvoir. On peut constater que notre correction n'était pas trop loin de la réalité et cette arnaque, évidente maintenant, laisse songeur quant aux facultés de perception de l'espace d'un milieu où pourtant l'acuité visuelle devrait être vertu essentielle.

La «spéculation»

Le 23 décembre 1987, c'est Noël et apparaît au Registre foncier un nouveau propriétaire. Les groupes Ventouras et Kleinert associés. Ils savent lire les plans, eux. Et le 15 janvier 1988, le substantiel paquet passe encore dans d'autres mains (ou les mêmes revêtues d'autres gants): Entreprises Holding SA. En juin 1988, après continuation du lobbying de la part des thuriféraires de la «nouvelle architecture», le Conseil communal acceptait sans discussion ni opposition le PPA qui rendait possible l'affectation de la «râpe à carottes».

Maintenant qu'il est achevé, comment réagissent les «promoteurs artistiques» de l'ouvrage ? Certains sont réellement navrés et étonnés de l'incompréhension du vulgaire. D'autres, à l'inverse, s'en délectent et en sont stimulés: ils s'apprêteraient à pousser l'œuvre vers un de ces prix d'excellence de l'architecture vaudoise, comme celui qui avait gratifié cette autre imposture, le gymnase de Nyon – pour eux l'esthétique (supposée) prime l'éthique.

Un aspect tout aussi déplaisant de cette opération doit encore être évoqué mais ne



La perspective reproduite dans Werk, Bauen+Wohnen n° 11/87, avec la correction telle qu'estimée à l'époque



La situation actuelle

Photo Lévy

peut l'être que superficiellement étant donné la confidentialité légale des montants des opérations immobilières.

Au Café du commerce, à l'apéro des courtiers, on se tape sur les cuisses lorsqu'on parle de cette affaire. Ce serait une des plus raides escalades des prix en Suisse romande de cette décennie. Cela est fort probablement vrai et à la réflexion naturel, étant donné que la part de risque inhérente à une opération immobilière aussi gonflée était fortement réduite du fait du support inconditionnel qu'elle trouvait entre autres dans des cercles où l'on a coutume de discourir contre la spéculation. Le prix raisonnable au début dépassa finalement largement ce qui était possible à Lausanne au moment même où la conjoncture économique s'assombrissait.

Entreprises Holding SA, subissant de graves déboires, alors que l'immeuble était en construction, le Crédit foncier vaudois, qui par ses prêts réitérés avait permis chaque cran de l'escalade, dut finalement acquérir le lot, en endossant le prix fort, le 13 janvier 1992.

Il n'y a peut-être pas trop grand mal à cela. Cette banque a besoin d'étendre son espace de bureaux (surtout si elle ne fusionne pas avec la BCV). Elle trouve là, immédiatement à côté de son siège, de quoi se satisfaire, bien que les locaux n'aient pas été conçus expressément pour elle.

Mais on peut espérer alors que cette institution aura la décence (même lorsque la conjoncture s'améliorera) de ne pas édifier la tour, un peu plus modeste que la «râpe à carottes», qu'elle pourrait encore édifier dans sa cour. Car, dans un élan de magnanimité similaire, la Municipalité avait fait aboutir un plan partiel d'affectation pour l'édification d'une autre tour à 50 mètres de la «râpe à carottes» sans aucune étude sérieuse des effets visuels qu'engendrerait là ce jumelage bourratif.

Peut-être aussi aura-t-on l'élégance au Crédit foncier de ne plus parquer les voitures des cadres supérieurs dans cette cour mais dans le nouveau garage; et d'aménager l'espace ainsi libéré non pas en l'engazonnant mais en plantant quelques arbres importants, petite réparation pour un traumatisme majeur.

Même la Suisse s'urbanise

Yvette Jaggi

En Suisse, les villes passent un peu inaperçues. Comme si elles gênaient, en raison de leur taille relative et surtout des risques qu'elles représentent, avec leurs sociétés mélangées et leurs votes peu sûrs. Imagerie que tout cela ? Voire.

Car l'évidence statistique – deux tiers de la population habitent en région urbaine – ne parvient pas à éradiquer la vision passéeiste et nostalgique d'une Suisse qui se présente – et se représente elle-même – comme essentiellement rurale et montagnarde. C'est toute la mythologie d'une Helvétie pure et saine, préservée des nuisances et autres miasmes des plaines urbanisées.

N'empêche que la Suisse n'a pas réussi à échapper à l'universel mouvement de concentration des populations vers les villes. Et ces dernières, malgré une moindre assiduité de leurs citoyens et une proportion d'étrangers relativement forte, peuvent désormais l'emporter sur le reste du pays dans toutes les votations où la majorité populaire est seule requise.

Mais les villes ne s'intéressent pas prioritairement à leur force électorale. Si elles souhaitent une reconnaissance et une meilleure compréhension qui tardent à venir, c'est pour d'autres raisons. En premier lieu, les villes vivent de plus en plus des problèmes qui les dépassent, en territoires et en moyens: appauvrissement des centres, organisation toujours plus coûteuse des transports d'agglomération, aggravation de la situation financière des collectivités locales, pour ne rien dire de la lutte de plus en plus dure contre la pollution atmosphérique, le bruit, l'intolérance, la drogue.

Par ailleurs, sur le plan économique, les villes connaissent, outre les difficultés liées aux circonstances conjoncturelles, de graves problèmes de structure. En effet, elles rassemblent, sur un territoire limité dont le sol est sans doute le plus cher au monde, une population qui se caractérise par une proportion relativement forte d'«extrémités de vie»: jeunes en formation et personnes âgées en situation de dépendance plus ou moins avancée. Conséquence naturelle de la structure particulière de la population urbaine, la capacité contributive est généralement moins élevée dans les villes, d'autant que les «gros revenus» les quittent volontiers pour aller s'installer dans des communes fiscalement plus avantageuses. Il reste dès lors aux villes à couvrir les «mauvais risques», en plus des besoins en équipements et infrastructures dont les usagers et bénéficiaires ne résident évidemment pas tous sur place.

Pour faire face à leurs difficultés, les villes en général, et les villes-centres d'agglomération tout spécialement, se sentent bien seules. Car elles savent les limites, fort étroites, de la solidarité entre collectivités: les communes périphériques, en proie à une jalousie méfiante, se replient sur leurs propres problèmes; les cantons, fiers de leur position-charnière d'Etats fédérés, n'envisagent pas sérieusement, sauf rares exceptions, d'offrir un traitement différencié à «leurs» communes; quant à la Confédération, elle est plus prompte, surtout dans les circonstances actuelles, à confier à d'autres l'exécution de tâches supplémentaires qu'à participer aux charges liées à ces missions; inutile de dire que les cantons,

principalement concernés par ces transferts, s'empressent d'en partager les effets et de les répercuter sur les communes, lesquelles ne peuvent continuellement se retourner vers leurs contribuables.

Laissées à elles-mêmes, les villes savent bien qu'il leur incombe de faire des efforts d'imagination et d'économies, sans préjugé ni raisonnement bloqué. Après tout, l'esprit peut bien venir aussi à l'Etat urbain, comme Osborne et Gaebler l'ont démontré par de nombreux exemples. Mais ni la réorganisation de tel service administratif, la privatisation à froid de tel autre, le renoncement à certaines prestations, ni même le recours à de nouvelles méthodes de gestion des ressources locales ne suffiront jamais à rétablir la situation.

Pour parvenir à des solutions durables, les villes doivent pouvoir compter sur une prise de conscience de la part des exécutifs ainsi que des élus cantonaux et fédéraux. Dont elles sont en droit d'attendre qu'ils comprennent enfin que le traitement rigoureusement égalitaire de toutes les communes est au fond inéquitable, tant les situations sont différentes. De manière générale, les villes se distinguent non seulement par le nombre de leurs habitants, mais aussi par la nécessité de couvrir des charges surproportionnées.

Seuls des systèmes de péréquation qui tiennent compte de cette évidente réalité remplissent vraiment leur fonction de rééquilibrage et de justice distributive. Cela vaut autant pour les différents régimes mis en place à l'intérieur de la plupart des cantons que pour la péréquation intercantonale pratiquée par la Confédération, pour la répartition du produit de certains impôts ou de diverses subventions et contributions.

A cet égard, il importe que l'on saisisse l'occasion de la très prochaine révision de la péréquation financière fédérale pour prendre en compte le cas des villes-centres d'agglomération; cela pourrait se faire par un traitement différencié des cantons, selon la part des «charges urbaines» qu'ils assument eux-mêmes. L'idée, encore nouvelle, devrait s'imposer rapidement pour avoir quelque chance de se concrétiser à la faveur de la révision générale du régime des subventions et autres versements aux cantons. Les résistances seront nombreuses, notamment de la part des cantons les moins urbanisés, qui sont aussi les principaux bénéficiaires des contributions de rééquilibrage versées par la Confédération.

Il est temps que le mythe et l'image d'une Suisse rurale et montagnarde fassent place à une vision plus réaliste de notre pays, dont les zones de plaine comptent parmi les plus densément habitées d'Europe. Dans cette perspective, la revendication par les villes de ce qu'André Gavillet a appelé «l'immédiateté fédérale»(DP n° 1173) offre des perspectives prometteuses. Même si les cantons résistent; et même si la Berne fédérale craint de les provoquer par une initiative dont elle ne profiterait pas elle-même. A terme, les institutions ne peuvent se maintenir si elles reposent sur des réalités dépassées et négligent les plus importants changements intervenus dans la société depuis leur mise en place. La Suisse connaît depuis plusieurs décennies un mouvement d'urbanisation qui ne se ralentit pas. Les villes demandent qu'on veuille bien en prendre acte et en tirer simplement les conséquences institutionnelles et financières.

Ecole: la nostalgie ne devrait plus être

Jean-Claude Favez

Faut-il s'en étonner ? DP consacre à l'enseignement, à la formation et à la recherche une place non négligeable et assez constante qui ne s'explique pas seulement par l'intérêt des rédacteurs et des lecteurs ni par une tradition qui se veut romande. L'école est depuis belle lurette un lieu d'apprentissage essentiel de la sociabilité et de la démocratie. Trois thèmes dominent ici l'engagement du journal: la démocratisation des études, le développement de l'université et la politique de la recherche.

Ouvrir l'empire du milieu

La démocratisation des études est au service de l'égalité des chances, c'est-à-dire du combat contre les inégalités sociales. Toute la tradition progressiste a fait de l'instruction publique pour tous un droit démocratique essentiel. L'allocation d'études et le cycle d'orientation ont été, il y a trente ans, les instruments privilégiés de cette revendication. L'épuisement de leurs effets est allé de pair avec la nécessité d'une adaptation de l'école aux changements de la société. Options, niveaux, appuis conduisent à la révision des *curricula*, au réexamen des contenus, à l'assouplissement des filières et même à la réorganisation – pourquoi pas ? – des carrières enseignantes. A partir des deux lieux sensibles que constituent le programme de maturité et le cycle d'orientation, le paysage scolaire se dégage tout entier. Mais aussi ses problèmes dont les données fondamentales n'ont pas changé vraiment. D'autres mots pour dire souvent la même chose, comme dans le cas de la mouture 1994 de l'Ordonnance sur le règlement de maturité (ORM). Et si l'école de la fin du siècle n'est plus celle des années 70, c'est malgré tout que ces dernières ont été utiles à quelque chose.

Très présent dans les grandes batailles du passé (quelquefois perdues comme la réforme de l'école vaudoise en 1984, après vingt ans d'effort !) DP continue de lutter pour que les problèmes de formation, en général, fassent l'objet de débats politiques et non politiciens. Pour que l'intérêt de l'élève et ses besoins futurs soient pris en compte prioritairement. Car il n'a jamais concédé que l'on puisse par l'école passer à la société sans classe. Une sélection est inévitable. Mieux vaut l'exercer au moment psychologique idoine et la confier, au moins en partie, à des professionnels de la formation.

Dès le début des années 60, le décor est planté que connaissent tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui à la place universitaire suisse. La nécessité d'un effort soutenu en faveur des universités passe par un engagement financier accru de la Confédération. Mais à quel prix ? Tandis que les planifications s'envolent (12 000 étudiants sont prévus à l'Université de Lausanne pour 1990 !), la mise sur pied d'un fédéralisme universitaire trébuche avec le rejet (à une voix cantonale près) de l'article constitutionnel sur l'ensei-

gnement (1973). DP déplore cette victoire non du fédéralisme, mais de la droite. Depuis cet échec, et quelques autres, la place universitaire attend toujours d'accueillir l'université suisse. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit vide. Les organismes de concertation s'y sont installés. Un certain nombre de collaborations et de répartitions ont vu le jour, surtout en Suisse romande. Cahin-caha les conditions d'admission et d'échange sont harmonisées. Une planification commune est instaurée, qui au moins devrait faciliter la circulation de l'information. Car pour le reste, la coordination se heurte cependant à la difficulté de doter les hautes écoles de directions dont l'efficacité ne se mesure pas seulement en termes de gestion administrative. Pour l'instant, et malgré la création du regroupement de la science et de la recherche (ou en raison de cette dernière ?), on se perd trop souvent dans des conflits de pouvoir, par exemple entre Conseil de la science, Conférence universitaire et Conférence des chefs de département. Appliquées le plus souvent de façon linéaire, les réductions budgétaires préparent les crises de demain (numerus clausus, création des hautes écoles spécialisées entre autres), d'autant plus inquiétantes que l'institution ne cesse de courir derrière une indispensable réflexion sur ses finalités.

La recherche, c'est l'Europe

La Suisse a besoin d'une politique universitaire, c'est-à-dire de choix clairs parmi les domaines qu'il convient de soutenir ou de développer, et de structures de collaboration, moins pour faire des économies que pour créer les masses critiques nécessaires à la dynamique scientifique. Théoriquement les choses se présentent mieux dans le domaine de la recherche, grâce aux compétences accordées en 1973 à la Confédération. La planification fédérale permet de fournir des indications sur les priorités souhaitables en matière de recherche. Attentif au maintien d'une recherche libre et fondamentale, qui est la responsabilité première du Fonds national et des hautes écoles, DP n'a cessé de souligner également que les grands choix scientifiques concernent la collectivité entière, même si la recherche-développement est assumée pour l'essentiel par l'économie privée. L'importance accrue des programmes technologiques de l'Union européenne pour notre développement économique et notre politique scientifique renforce une telle exigence, qu'il n'est concrètement pas facile de respecter.

Les problèmes d'il y a trente ans – on le voit par ces quelques exemples – sont presque tous encore d'actualité. Les solutions avancées n'ont pas toujours conduit aux résultats espérés. Le réalisme des jeunes générations, la valorisation de la liberté, la promotion de la femme peuvent être aujourd'hui l'occasion d'un élan nouveau, au plan des réformes scolaires ou de la relance universitaire et scientifique. A condition de faire sa place à l'utopie, tout en parlant structures, finances et techniques pédagogiques. Car la réflexion sur l'école, sur la formation, sur la recherche doit contenir sa propre contestation, si elle veut demeurer efficace, c'est-à-dire tendre à l'idéal.

La Suisse et l'Europe – Un avenir commun

Franz Blankart

«Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé.» Ce passage du préambule au Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier résume à merveille l'inspiration fondamentale du processus d'intégration européenne lancé il y a quarante ans.

En premier lieu, il est bon de rappeler la raison d'être première de l'entreprise communautaire, sa mission pacificatrice. Par la gestion commune des secteurs stratégiques de l'industrie, puis par l'interpénétration étroite, voire irrévocable, des économies nationales, la Communauté assure la réconciliation définitive des anciens adversaires. Alors que l'ordre de Versailles portait en lui le germe de sa propre destruction, en rétablissant l'équilibre sur le continent aux dépens des vaincus, l'Europe des traités est une Europe des partenaires. Cette vocation pacificatrice de la Communauté, loin de s'épuiser dans le règlement de querelles historiques, est aujourd'hui plus actuelle que jamais: j'en veux pour preuve les voix nombreuses, au centre et à l'est de l'Europe, qui clament leur volonté de se prémunir contre les turbulences de cette fin de siècle en s'amarrant à l'espace de stabilité de l'Europe occidentale.

Par ailleurs, la communauté de destin entre Européens s'inscrit dans une finalité politique avouée. Même si l'union des peuples européens n'est que le terme lointain d'une évolution progressive, même si les cahots et les retards sont inévitables, le processus mis en place est à sens unique. Comme en témoigne le sort du Plan Fouchet d'union politique de 1962, les retours aux méthodes strictement intergouvernementales sont voués à l'échec. Dans son processus d'intégration fonctionnelle, la Communauté surmonte les défis des crises et des élargissements en intensifiant plutôt qu'en modérant le rythme de son renforcement. Ainsi les Etats membres de la Communauté, par la conclusion à Maastricht le 7 février 1993 du Traité sur l'Union européenne, s'affirment-ils «résolus à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe». Cette finalité reste inchangée, même si le rythme en est ralenti.

Enfin et surtout, c'est par ses institutions que l'Union européenne se distingue radicalement des tentatives antérieures d'organisation du continent. La diplomatie, il est bon de le rappeler, reste un moyen idéal de conjonction des intérêts nationaux, et les institutions de l'Union apparaissent avant tout comme le lieu d'une négociation permanente entre ses composantes étatiques. Toutefois, à la différence de l'ordre institué par le Traité de Vienne, l'Union procède à une intériorisation des relations interétatiques, en se démarquant soigneusement, institutionnellement, de son environnement européen et

international. Il s'agit là d'un souci permanent de mettre l'équilibre interne de l'Union à l'abri des influences et des turbulences extérieures. Le droit communautaire est pour ainsi dire un «droit interne entre Etats».

Paix intérieure, marche vers l'union politique et recherche permanente de l'intérêt commun, l'Union européenne s'affirme peu à peu comme la véritable patrie stratégique de ses Etats membres. Ceux-ci n'en sont toutefois pas les seuls acteurs: quand bien même ils jouent un rôle prédominant au sein de ses institutions, ils ne sont pas seuls juges de l'intérêt commun. Afin d'éviter que celui-ci ne soit identifié au seul ajustement des intérêts nationaux, la prise en charge de l'intérêt commun est confiée expressément aux institutions à vocation plus étatique qu'intergouvernementale, la Commission et le Parlement européen. En outre, les décisions communes arrêtées par les Etats membres sont transcrites dans le droit, sous l'œil vigilant de la Cour de justice, arbitre souverain des différends intra-communautaires. L'élément de supranationalité de l'Union assure ainsi le maintien de l'orientation initiale du processus d'intégration européenne.

Un véritable projet de civilisation

En substituant la conciliation systématique à l'affrontement des intérêts nationaux, en organisant la coexistence des Etats européens sous le règne du droit plutôt qu'à l'aune des rapports de puissance, l'Union apparaît donc comme un véritable projet de civilisation. Tous les Etats européens bénéficient du premier des «acquis communautaires», la paix, et sont en droit de se réjouir sans arrière-pensées de l'ampleur du chemin parcouru depuis le lancement du projet communautaire.

La Suisse a toujours reconnu et apprécié cet acquis de l'Union européenne. Cette reconnaissance se lie néanmoins à la préoccupation des compatriotes qui perçoivent l'intégration européenne comme une menace pour notre identité, voire pour la pérennité du lien confédéral. La question des liens entre l'identité nationale d'un pays et ses relations extérieures pourrait apparaître quelque peu saugrenue à un observateur extérieur. En effet, il est aisément de se convaincre, après 146 ans de relations de la Suisse avec l'Europe et le monde, de la permanence des allégeances cantonales et nationales et de la diversité de la géographie humaine au sein de notre pays. Même si notre activité en politique européenne a sans nul doute favorisé chez nos citoyens l'émergence ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance à notre continent, cette «identité européenne» ne s'est pas forgée aux dépens des identités locales, régionales ou nationales. Certes, l'insertion des Etats européens dans un réseau conventionnel entraîne une certaine modification des règles des échanges internationaux. Toutefois, les nations européennes (dont la Suisse) sont bien plus anciennes que les relations entre Etats.

Les inquiétudes qui se manifestent parfois dans notre pays procèdent d'une conscience du caractère particulier de notre identité nationale. Je ne me hasarderais certes pas à énoncer de manière péremptoire les éléments constitutifs de cette dernière; la diversité même de notre pays est réfractaire à toute simplification hâtive. En revanche, les Suisses partagent un même cheminement historique, ainsi que des institutions et des traditions politiques communes. Comme le soulignait la déclaration de la Suisse au Conseil des ministres de la CE le 24 septembre 1962, «la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité marquent la personnalité politique de la Suisse. Ils sont le résultat de sa diversité intérieure et forment la base de sa stabilité politique». Faute d'une langue, d'une culture ou d'une confession communes, sans l'expérience de l'action résolue d'un pou-

voir central puissant, la Suisse se distingue sans conteste par sa culture politique particulière. L'attachement des citoyens aux institutions en question, d'ailleurs sans commune mesure avec leur participation effective à leur fonctionnement, en témoigne sans équivoque.

Eu égard au long cheminement de notre histoire, nos institutions paraissent relativement jeunes. Toutefois, quand bien même la Suisse moderne n'a pas encore célébré les cent cinquante ans de son existence, certains de ses traits dominants sont l'héritage de traditions bien antérieures. Plutôt que la reprise par les Confédérés de solutions constitutionnelles élaborées ailleurs, la création d'un Etat fédéral a surtout mené à son terme un processus d'«helvétisation» de la modernité politique.

Le fédéralisme, l'art de composer

Le consul Bonaparte déclara, dans son adresse du 10 décembre 1802 aux émissaires de la République Helvétique: «La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre n'est pas d'un homme sage». La diversité des langues, des confessions et des traditions, l'absence de véritable capitale nationale, l'ancestrale souveraineté des cantons constituaient autant d'entraves à une uniformisation imposée par un système politique centraliste. Notre fédéralisme procède donc d'une volonté de respect des particularités et des autonomies cantonales. Mais le fédéralisme ne se borne pas à garantir les particularismes locaux: au contraire, l'affirmation de la légitimité des autonomies locales y a pour corollaire indispensable celle de l'entraide et de la mise en commun des ressources lorsque des intérêts communs sont en cause. Selon les termes de Denis de Rougemont, l'attitude fédéraliste est «l'art de composer en un ensemble animé des diversités vivantes et fonctionnant chacune à leur manière». La conscience de la nécessité de l'union, limitée à l'origine à l'alliance militaire, à l'assistance judiciaire et au règlement des différends par l'arbitrage, puis étendue aux domaines d'activité d'un Etat moderne, est ainsi une constante de notre histoire commune. En outre, l'union n'exige pas qu'une simple répartition des compétences: la consultation élargie, la coopération entre les entités fédérées et l'autorité fédérale dans la répartition et l'exécution des tâches, sont autant de garanties du maintien de l'équilibre interne d'un pays complexe.

La souveraineté populaire, et son aboutissement logique, la démocratie directe, assurent quant à elles le contrôle du citoyen sur l'activité des pouvoirs publics, pouvant aller jusqu'au désaveu de ses représentants élus. L'autonomie communale était répandue dans l'ancienne Suisse, de même que l'exercice des tâches publiques, telles que la justice ou la défense, par les citoyens eux-mêmes. Dans une société où les minorités sont aussi nombreuses que diverses, la démocratie directe s'avère un précieux instrument d'intégration politique. Elle requiert de la part des autorités le recours à une large consultation et la poursuite d'une politique de concorde, où l'ensemble des intérêts particuliers sont pris en considération lors de la formulation des choix nationaux, ce qui – hélas – exclut presque entièrement des approches visionnaires.

Quoi qu'il en soit, nos conceptions tant du fédéralisme que de la démocratie directe apparaissent comme les garde-fous de notre équilibre intérieur et de notre cohésion nationale. Les deux n'étaient pas touchés par l'Espace économique européen. Or, en l'absence d'une relation conventionnelle globale avec les pays de l'Union européenne, la densité et la variété croissantes de nos relations économiques avec ceux-ci présentent après le 6 décembre 1992 une menace indirecte pour notre unité nationale. J'en veux

pour preuve le nombre croissant de sujets, à l'origine de caractère purement interne, qui nous viennent de l'extérieur, tels la politique agricole et l'acquis communautaire, manifestant ainsi la politisation croissante de la politique économique extérieure. De plus, la profonde intégration, sectorielle et régionale, de notre économie dans celle de l'Union conduit les entreprises, les cantons, les organisations professionnelles et politiques de notre pays à élaborer leurs propres stratégies d'intégration, voire à prendre eux-mêmes en charge la défense de leurs intérêts au plan européen. Cette «intégration dans le désordre» rend difficile une conciliation préalable des intérêts au sein de nos institutions nationales et, partant, entrave la recherche et la défense des intérêts de notre pays tout entier. De plus, ces activités échappent au contrôle du citoyen, la collaboration de l'ensemble des collectivités ne peut plus être pleinement assurée et nos institutions politiques, garantes du maintien de nos équilibres internes, sont moins qu'auparavant en mesure de remplir leur office de pondération des intérêts particuliers. De ce point de vue, le maintien de notre cohésion nationale commanderait un règlement «en bloc» de nos relations d'économie extérieure, afin que l'ensemble de nos mécanismes politiques s'insère pleinement dans le processus de définition de notre position à l'égard de l'Union. Le Gatt pourrait en fournir un *ersatz* partiel.

L'Europe, comme la Suisse...

La neutralité enfin n'a jamais eu pour seule fonction d'écartier la guerre des frontières. Bien avant l'avènement de l'Etat fédéral, le *Corpus Helveticum* faisait office de véritable patrie stratégique des cantons, afin de préserver le délicat équilibre de leur coexistence des remous du monde extérieur. La politique de neutralité, puis l'attribution à l'Etat fédéral d'une compétence quasi-exclusive en matière de politique étrangère, ont permis à la Suisse de présenter un front uni face à l'extérieur et se sont avérées de précieux instruments de la sauvegarde non seulement de l'indépendance, mais aussi de l'unité nationale. Je ne pense pas toutefois que notre neutralité se borne à fonder une attitude défensive, voire négative, à l'égard du monde extérieur. Comme le soulignait le conseiller fédéral Petitpierre devant le Conseil national en 1946, notre neutralité nous commande «de vivre en paix avec tous les peuples, de participer à tous les efforts de coopération internationale [...] afin de substituer les rapports de droit aux rapports de force entre les Etats». Ce renoncement fondamental à toute politique de puissance me paraît être le prolongement naturel des principes de notre coexistence commune: notre Confédération, qui procède tout entière d'une volonté d'organiser la paix entre ses membres par le respect du droit et le règlement des différends par l'arbitrage, ne peut que fonder sa politique extérieure sur des principes identiques.

L'Union européenne ne devrait pas toucher à notre neutralité pour autant qu'elle nous apparaît *elle aussi* fonder la solidarité entre ses Etats membres sur la paix intérieure et le règlement des différends par l'arbitrage. *Elle aussi* a mis un terme aux rapports de puissance entre ses membres pour y substituer le règne du droit. *Elle aussi*, par la consécration solennelle de la subsidiarité, véritable principe d'éthique politique, fonde sa raison d'être dans le respect de sa diversité intérieure, dans le maintien de l'équilibre délicat entre les indépendances nationales et l'exercice partagé de la souveraineté. Dès lors, sous peine de trahir tous les principes d'organisation internationale sur lesquels elle est fondée et de signer l'arrêt de mort du processus d'unification pacifique des peuples du continent, l'Union européenne ne peut qu'œuvrer *elle aussi* à la construction d'un ordre européen et

mondial fondé sur la paix, le respect du droit et la correction des inégalités de richesse et de puissance.

Une intégration européenne plus poussée de notre pays constituerait ainsi un moyen de concilier la coopération avec nos voisins et le maintien de notre cohésion nationale. Bien plus, j'y vois l'évolution d'un sentiment séculaire d'identité dans une appartenance fidèle, sereine et résolue à notre Europe.

Depuis et à cause des événements en Europe centrale et de l'Est, l'Union européenne s'étend aujourd'hui potentiellement de l'Algarve aux pays baltes, du Cap Nord jusqu'à Malte. Pour pouvoir fonctionner, elle passera, comme je viens de le dire, inéluctablement au principe fédéraliste de la subsidiarité. D'une telle Union, la Suisse ne peut se détourner si elle veut éviter que l'Europe se fasse sans elle et détermine sans elle des notions qui lui sont chères: démocratie, fédéralisme, sécurité, politique monétaire, «Ordnungspolitik» et j'en passe.

Depuis le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a le mandat du peuple de se rapprocher de l'Union européenne par d'autres moyens, donc bilatéraux, en vue d'éviter un isolement en Europe et, partant, une dépendance unilatérale. Je tiens à le dire de la façon la plus formelle: Le Conseil fédéral et l'administration s'adonnent à cette tâche de pleine force et sans aucune réserve. Prétendre le contraire est absolument injustifié.

Cela dit, toute impatience serait mal placée. L'EEE est, à cause de la Suisse, entré en vigueur avec une année de retard. Ce serait donc une illusion de croire que nous obtiendrons de l'Union un élément de l'Espace économique européen à meilleur prix qu'à l'intérieur de celui-ci. De plus, l'Union européenne a d'autres priorités.

On nous donne le conseil d'être plus agressifs à Bruxelles, puisque nous y sommes un si bon client. Or la fermeté a toujours été la caractéristique des négociateurs suisses. Aller plus loin signifierait passer à des menaces. Qu'est-ce que cela voudrait dire ? A part le fait qu'un négociateur doit éviter deux comportements – la menace et l'humiliation – il faudrait avoir les moyens de ses menaces. Des rétorsions commerciales seraient contraires au Gatt et déclenchaient des contre-mesures, guerre commerciale qui nuirait plus à la Suisse qu'à l'Union européenne. La «Kraftmeierei» serait aussi contreproductive que ridicule.

Devant cette toile de fond, quelles sont les grandes lignes de notre politique d'intégration ?

- L'Accord EEE ayant été rejeté, le Conseil fédéral a désormais pour objectif général d'éviter l'isolement de la Suisse en Europe et d'accroître la compétitivité de l'économie du pays.
- Le Conseil fédéral – tout en poursuivant le but stratégique de l'adhésion – maintiendra ouvertes toutes les options à même d'assurer une coopération active et solidaire avec l'UE et avec les pays de l'AELE. Il est toutefois conscient qu'à ce stade, il convient de ne pas précipiter les choses et de prendre en considération l'opinion publique. Par options, il entend :
 - chercher à négocier et à conclure des accords bilatéraux ponctuels ou sectoriels avec l'UE ou avec certains de ses Etats membres;
 - accéder éventuellement ultérieurement à l'Accord EEE qui se sera, avec le temps, développé en un instrument impliquant de nouvelles négociations;
 - ne pas retirer la demande d'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE. Compte tenu de la situation, des négociations sont toutefois exclues aussi longtemps que les conditions politiques externes et internes ne seront pas réunies.

- Le Conseil fédéral renforcera la position de la Suisse en Europe. Il entretiendra des contacts en priorité avec l'UE et avec les Etats voisins. Parallèlement, il développera les liens de la Suisse avec les pays d'Europe centrale et orientale. Il dynamisera sa politique économique dans le monde et cherchera à consolider ses relations avec les pays extra-européens.
- A l'intérieur, à l'égard du parlement, le Conseil fédéral attachera un grand prix aux consultations au sujet de sa politique d'intégration. A l'égard des cantons, le Conseil fédéral poursuivra la coopération instituée avec les gouvernements cantonaux dans le cadre de l'EEE. Il entend prendre en compte les préoccupations des cantons frontaliers, sans cependant renoncer à une politique nationale d'intégration afin de préserver l'équilibre fédéral et de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des cantons.

Quant à notre objectif de politique d'intégration, un rappel tout d'abord: le lancement du processus d'intégration communautaire, il y a quarante ans, a mis les pays européens non membres de l'Union européenne devant une situation nouvelle. Je mentionnerais deux caractéristiques principales:

- La création du marché intérieur entraîne un traitement différencié entre pays membres et pays non membres de l'UE. Il est en effet normal que les membres d'un club, qui en acceptent toutes les règles, soient mieux traités que les non membres. Un médecin suisse est discriminé en Allemagne par rapport à un médecin français, comme un médecin allemand l'est à Zurich par rapport à un médecin genevois. Il est en revanche également normal que les tiers s'efforcent, par tous les moyens, d'atténuer les désavantages qui résultent de leur mise à l'écart.

Pour la Suisse, pays tiers, cette différence de traitement est allée s'aggravant au fur et à mesure que le marché intérieur se mettait en place. Nous avons, par les accords de libre-échange, puis par les accords de la deuxième génération et les éléments du «suivi de Luxembourg», poursuivi une politique de rapprochement constant qui nous a fort bien réussi.

L'objectif, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est toutefois resté inchangé: assurer à nos entreprises et à nos citoyens des conditions optimales face à ce grand marché.

- En outre, l'accroissement constant du nombre et de la portée des décisions prises, au sein de l'UE, par ses Etats membres nous place, comme Etat tiers, devant un dilemme similaire, sur le plan politique cette fois: comment faire en sorte que nos intérêts propres puissent être eux aussi pris en considération lorsque les Douze prennent des décisions ensemble. L'objectif, là aussi, a toujours été d'utiliser tous les canaux à notre disposition pour faire valoir nos intérêts et défendre nos positions.

Et les options ?

Il convient de dissiper tout malentendu à leur sujet: le Conseil fédéral n'est pas une girouette et n'entend nullement changer de route au gré des circonstances. L'objectif de notre politique d'intégration est et reste celui-ci: défendre au mieux les intérêts de notre pays en faisant valoir nos positions et en assurant les meilleures conditions possibles à son économie et à ses citoyens.

Les options relèvent donc exclusivement du choix des moyens.

- A court terme, il est clair que nous ne pouvons que nous efforcer, par les contacts bilatéraux, d'obtenir des solutions conformes à nos intérêts partout où cela est possible. Cette voie a cependant des limites qu'il s'agit de définir. Le Conseil fédéral failli-

- rait à sa mission de gouvernement s'il affirmait que tous les problèmes seront aisément réglés de cette manière.
- Quant à l'EEE, il est possible, s'il s'avère une forme de coopération européenne durable, qu'il soit indiqué de nous reposer cette question dans quelque temps. De nombreux facteurs seront à prendre en considération: le nombre et la qualité de ses membres, l'évolution de son contenu, le sort des structures mises en place, l'éventuelle adhésion de pays de l'Europe centrale. Le résultat des évolutions en cours, et notamment l'adhésion de certains de nos partenaires de l'AELE sera déterminant à cet égard.
 - L'adhésion enfin: le processus communautaire n'est pas à son terme. Son prochain élargissement est programmé. Là encore, la perspective d'une Union élargie à l'ensemble des Etats européens à économie de marché est à prendre en considération. Il serait donc téméraire de fermer précisément maintenant cette porte à la Suisse.

Les évolutions en cours nous commandent donc, comme le Conseil fédéral le déclarait déjà dans son rapport sur l'intégration de 1988, «de repenser constamment et sans préjugés la position de la Suisse en Europe». Le parlement et les cantons sont des éléments indispensables de ce processus de réflexion. Ce processus n'est pas achevé et n'est pas près de l'être. Voilà pourquoi le Conseil fédéral, tout en maintenant son objectif de toujours, tient à garder ouverts tous les moyens de le réaliser.

Il serait en tout cas insensé de maintenir une politique européenne qui fut parfaitement adaptée à un contexte de guerre froide, à une époque où ce contexte s'est modifié de fond en comble. Car c'est le contexte qui détermine la justesse de la réaction qu'un pays, et surtout qu'un petit pays lui réserve. Les valeurs étatiques restent, les moyens pour les sauvegarder peuvent et doivent changer si l'environnement international les rend inappropriés.

Vue sous cet angle, l'idée de l'adhésion de la Suisse à l'EEE a suscité des réticences. Cela est d'autant plus compréhensible que ce pays s'est défini, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, par rapport à ce qu'il n'est pas. *Omnis determinatio negatio est*: la Suisse n'est pas communiste, n'est pas membre de l'Union européenne, pas instable, pas pauvre et j'en passe. Nous avons toutefois négligé la richesse des éléments positifs de notre personnalité morale, civique et politique, héritage de notre histoire commune où nous pourrions puiser l'inspiration nécessaire à la détermination de notre avenir. Or dès le moment où toutes ces antithèses ont cessé d'être des moyens de définition, ce pays est tombé dans une certaine crise d'identité qui l'empêchait d'aborder la nouvelle configuration européenne avec sérénité et confiance. Pourtant la célébration du 700^e anniversaire eût été l'occasion rêvée de faire le point de la situation, ce qui n'a réussi qu'à moitié.

L'«avantage désagréable» des négociations sur l'Accord EEE

Il est vrai que les négociations sur l'EEE ont déclenché en Suisse un formidable processus de réflexion et une mise en cause de certains tabous. Sans elles, nous n'aurions jamais eu la force politique de mettre en question des choix et des solutions, certes utiles autrefois, mais désormais dépassés. Je pense, entre autres, aux défauts structurels de notre politique d'immigration, au cloisonnement des marchés publics, à la cartellisation. Interrrompu le 6 décembre 1992, cet élan risque de se perdre.

En revanche, les négociations ont eu «l'avantage désagréable» de mettre en pleine

lumière quelques faiblesses institutionnelles, juridiques et économiques de notre pays, ce qui a désécurisé un nombre appréciable de compatriotes, d'où leur décision de faire marche arrière. Or, le repli dans l'«Alleingang» revient à marcher contre l'histoire. En optant pour cette voie, la Suisse se met dans une situation critique, et cela sur les plans politique, économique et diplomatique. *Politique*, car dans l'isolement les Suisses commencent à s'entre-déchirer au sujet de banalités, le monde de la Suisse est la Suisse et le fossé entre la Suisse romande plutôt pro-européenne et la Suisse alémanique plus réticente s'agrandit. L'identité nationale ne peut paradoxalement être retrouvée que dans un état d'intégration européenne plus poussé. *Economique*, car l'«Alleingang» signifierait à la longue: moins de compétition et par conséquent moins de compétitivité, moins de croissance comparative par rapport à l'Union européenne, transfert de places de travail qualifiées, développement vers une économie intensive en travail nécessitant plus de main-d'œuvre étrangère peu qualifiée. *Diplomatique* enfin: en tant que cavalier solitaire, il nous manquerait les structures internationales pour faire valoir de façon constructive nos intérêts. Malgré ces faits, l'hésitation reste répandue, car nous sommes des solitaires qui ont désapris à assumer la solitude.

La question européenne est susceptible de provoquer des déchirures du pays, principalement, mais pas seulement, entre la Suisse romande et la Suisse alémanique; une Suisse romande à laquelle certains politiciens et journalistes n'ont de cesse d'inculquer un complexe erroné de minorité, et une Suisse alémanique qui s'adonne de façon irresponsable à la manie du dialecte qui a comme conséquence qu'elle ne se fait plus comprendre, et par conséquent plus critiquer, par autrui. D'où son introversion: «Les Suisses s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas». Un deuxième vote européen affirmatif à l'ouest de la Sarine et négatif à l'est serait lourd de conséquences. C'est la raison pour laquelle la démagogie irresponsable de certaines personnalités, qui échauffent les émotions de manière à étouffer l'argumentation dans un chauvinisme aveuglant, constitue le contraire du patriotisme. Car elle mène, en fin de compte, à l'éclatement de la patrie que nous aimons tous.

L'enjeu relève donc de la politique intérieure. La classe politique est confrontée au test de sa sagesse. Ce qui est requis est le sens de la responsabilité et la clairvoyance. Il est simple de chauffer des émotions et de s'adonner à des critiques démesurées à l'égard de l'Union européenne, surtout si l'on risque de perdre des rentes cartellaires ou si l'on peut y délocaliser des places de travail. Mais cela n'est pas adapté au sérieux de la situation, crée des irritations et des antipathies à l'étranger ainsi que des scissions à l'intérieur du pays. Ce dont nous avons besoin ce n'est pas du mythe prétendument populaire de la médiocrité, mais de ce qui a été espèglement érodé pendant des années, à savoir la confiance en l'autorité, le *leadership*, et des politiciens qui se conçoivent, dans le meilleur sens du terme, comme l'élite de la nation.

Ayons une approche cosmopolite de l'Europe, ayons une approche européenne du monde ! Et enfin, gardons la tête froide, le calme et la confiance en nous-mêmes. Cela nous permettra de prendre des risques avec optimisme au lieu de les subir dans le pessimisme.

Le fédéralisme – une formule politique à partager avec d'autres

Wolf Linder

Le fédéralisme est probablement la particularité la plus saillante de notre système politique. En 1848, il est d'abord un compromis entre les conservateurs et les radicaux: une Confédération, certes, mais dotée de compétences minimales qui ne touchent guère à l'autonomie cantonale. En s'inspirant largement du modèle bicaméral américain, on a trouvé une solution pour concilier deux modes de décision: le fédéralisme (égalité des voix des Etats membres) se marie au principe de base de la démocratie (*one person, one vote*: une voix par personne). La «souveraineté partagée» entre les cantons et la Confédération a d'une part garanti la «non-centralisation» du pouvoir, et d'autre part permis aux cantons de préserver leurs particularismes culturels. La Suisse a connu un processus de *nation building* paisible et pluriethnique qui diverge fondamentalement des nationalismes anciens ou récents en ce sens qu'il évite l'association trompeuse: «un territoire, un peuple, une langue et une culture».

Au cours du temps, le fédéralisme a gardé sa force. La Suisse est un des seuls pays à résister à la tendance presque universelle de la centralisation des pouvoirs. Les dépenses publiques s'y font encore à deux tiers au niveau des cantons et des communes, alors qu'aux Etats-Unis, le gouvernement central, par exemple, consomme 55% des budgets publics. Le fédéralisme suisse a développé un sentiment de solidarité interrégionale et des techniques sophistiquées de coopération et de péréquation financière. Parfois, lorsque le consensus politique sous la coupole fédérale se grippe, les innovations de la périphérie offrent des solutions de rechange. Les premières mesures d'économie d'énergie cantonales au cours des années quatre-vingt en sont un exemple significatif.

Parallèlement à ce fédéralisme vivant, il faut cependant bien admettre que certaines de ses composantes sont sclérosées. Tout le monde sait que dès 1848 le Conseil des Etats n'a jamais rempli le rôle de voix fédéraliste qui lui revient. En pratique, les cantons se font entendre dans les coulisses, grâce à une multitude d'organismes qui forment un lobby puissant mais dépourvu de la légitimation électorale et de la transparence parlementaire. La migration intercantionale conjuguée à la multiplication des votations à double majorité a renforcé le pouvoir des petits cantons: une minorité démographique de plus en plus petite exerce un droit de veto. Théoriquement, 9% des voix suffisent pour former une majorité fédéraliste de $11\frac{1}{2}$ cantons qui impose le statu quo à une majorité populaire de 91% qui aimeraient innover. Pour gagner les votations populaires, un fédéralisme viscéral exploite très habilement la peur et la méfiance envers Berne. Au surplus, ce pays qui se vante de ses vertus fédéralistes n'a jamais cherché sérieusement de solution institutionnelle et fédéraliste pour résoudre les nombreux problèmes de ses agglomérations dans lesquelles vivent deux tiers de la population suisse.

Aux yeux des leaders politiques de la République d'Afrique du Sud ou des républi-

ques de l'ancienne Union Soviétique, ces petites bagarres doivent passer pour des brouailles à côté de leurs projets incomparablement plus difficiles de «fédéralisation» de leurs pays. En fin de compte, partout où l'Etat national se révèle à la fois trop grand et trop petit, on cherche des solutions fédéralistes. Le fédéralisme est en train de se globaliser.

Au lieu de se contenter de son propre succès, la Suisse ferait mieux de s'intéresser à cette évolution de fond vers le fédéralisme. On vante souvent les avantages du fédéralisme pour la protection des minorités d'une société segmentée par langue, religion ou culture. Le succès de l'expérience suisse en témoigne, mais il faut quand même se demander pourquoi une expérience similaire a raté en Yougoslavie, pourquoi elle reste précaire au Canada, ou pourquoi elle a évolué très différemment en Belgique. La recherche politologique comparative nous montre que le fédéralisme a beaucoup de visages, mais aussi de grandes ambiguïtés. A l'évidence, le fédéralisme ne peut réussir qu'en présence non seulement d'un arrangement constitutionnel adéquat, mais également de modes de comportement suffisamment coopératifs et d'un respect des autonomies enracinés dans la culture.

Susciter l'intérêt des Suisses pour les processus de «fédéralisation» ailleurs – cela pourrait en premier lieu élargir notre propre perception du fédéralisme moderne et serait un bon remède au nombrialisme qui nous fait rater les nécessaires innovations à apporter à notre propre tradition. En outre, il apparaîtrait alors clairement que la Suisse ne doit à aucun prix manquer le coche de la globalisation du fédéralisme, en y participant et en faisant part, aux autres et d'une manière crédible, de ses propres expériences.

